

BUDGET PRIMITIF 2026

Rapport de présentation

Conseil Métropolitain du 18 décembre 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Partie 1 – Présentation consolidée des budgets	4
1. Présentation globalisée par grandes masses	
2. Les projets d'investissement inscrits au budget 2026	
3. Capacité globale d'autofinancement	
4. Dette globale et capacité de désendettement	
Partie 2 – Equilibre du budget principal	11
1. Présentation synthétique	
2. Les recettes réelles de fonctionnement	
3. Les dépenses réelles de fonctionnement	
4. Les dépenses réelles d'investissement	
5. Les recettes réelles d'investissement	
6. Dette et indicateurs financiers	
Partie 3 - Priorités 2026 par politique publique	19
1. Attractivité	19
2. Aménagement du territoire	32
3. Cohésion sociale et territoriale	37
4. Transition écologique	42
5. Territoire et proximité	60
6. Ressources	63
Annexe : Dépenses d'investissements (CP) prévues au budget	67

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel se retrouvent les collectivités.

Depuis 2020, la crise sanitaire, la crise économique, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie ainsi que les effets de la loi de finances 2025 avec ses nouveaux prélèvements sur les collectivités, ont multiplié les effets pesant sur l'épargne et maintenu le climat d'incertitude.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la loi de finances 2026 (LFI 26) est toujours en débat au Parlement et ne permet pas d'anticiper d'éventuels nouveaux effets pour les collectivités. De ce fait, le budget 2026 de la Métropole d'Orléans a été construit en reconduisant les mesures de la loi de finances 2025 telles que la hausse des cotisations CNRACL, le prélèvement DILICO et la baisse des compensations, sans nouvelles ponctions de l'Etat liées à la LFI 26 et en restant prudent dans l'évolution des recettes par rapport à l'année passée.

En l'absence de perspectives la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des recettes ne permet plus de couvrir l'ensemble des hausses de dépenses subies. Ainsi, le maintien des efforts de gestion engagé sur l'année 2025 permet à la Métropole d'Orléans de proposer un niveau d'épargne nette en augmentation de 2 M€ à 22 M€ tout en poursuivant la stabilisation des taux de fiscalité.

Le niveau d'investissement reste également important avec au global 149,5 M€ de crédits de paiement proposés, dont 109,7 M€ au budget principal, tout en stabilisant l'encours de dette après une forte diminution réalisée sur l'année 2025.

Le présent rapport présente pour chaque politique publique et chaque domaine d'intervention de la Métropole, les projets et actions qui seront conduits en 2026.

Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

1. Présentation globalisée par grandes masses

Les crédits d'investissement inscrits pour l'année 2026 correspondent aux crédits de paiement (CP => capacité de décaissements) qui concernent les autorisations de programme (AP => capacité d'engagement) votées dans une délibération dédiée.

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	255,6 M€	303,8 M€	48,2 M€
dont recettes réelles	46,9 M€	53,4 M€	6,5 M€
dont emprunt	99,9 M€	79,7 M€	-20,2 M€
dont recettes d'ordre	108,8 M€	170,8 M€	61,9 M€
DEPENSES CUMULEES	255,6 M€	303,8 M€	48,2 M€
dont dépenses réelles d'équipement	158,7 M€	149,5 M€	-9,3 M€
dont autres dépenses réelles	9,0 M€	6,9 M€	-2,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	60,5 M€	60,7 M€	0,2 M€
dont dépenses d'ordre	27,4 M€	86,7 M€	59,3 M€

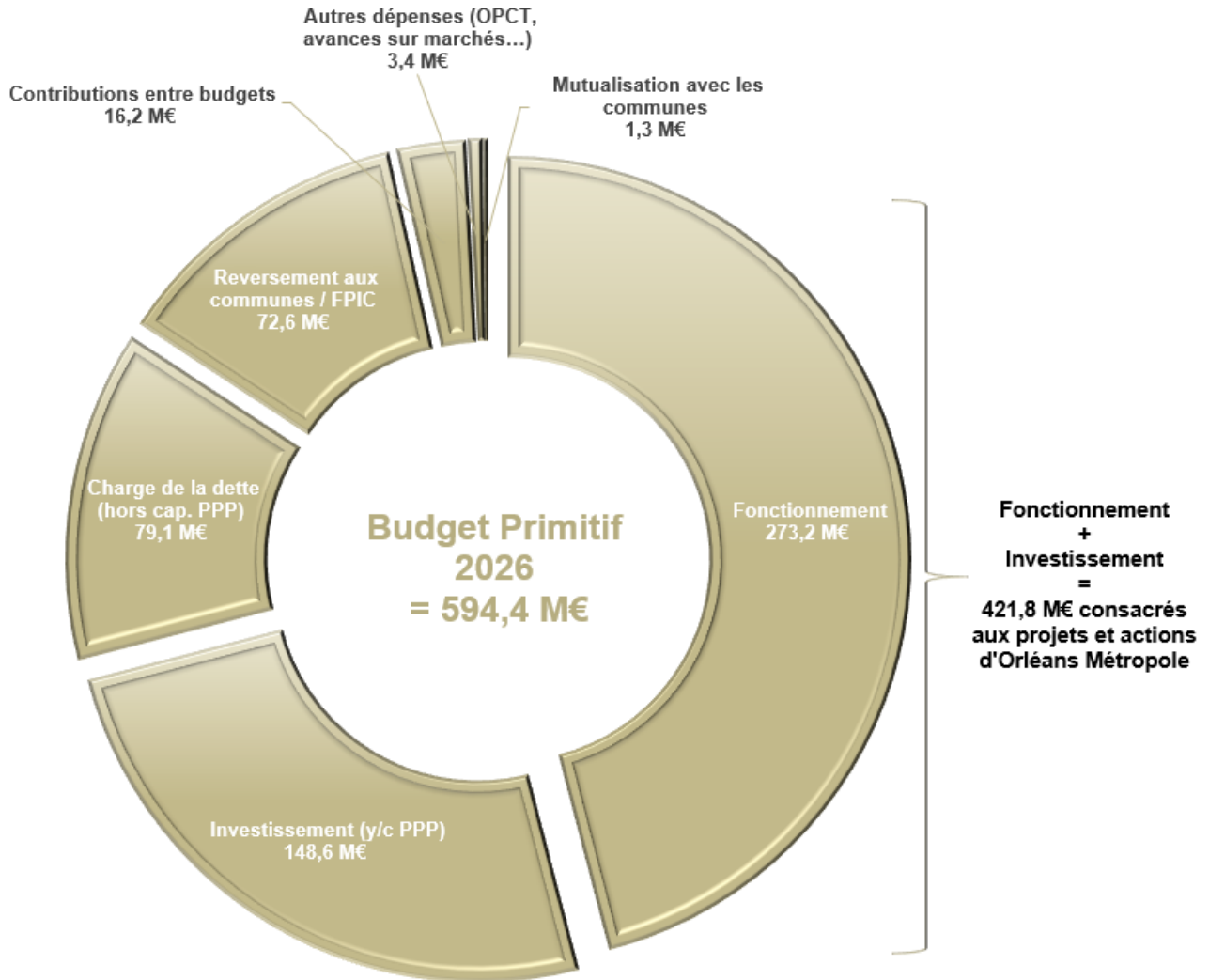
FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	476,9 M€	480,7 M€	3,9 M€
dont recettes réelles	456,0 M€	461,4 M€	5,4 M€
dont recettes d'ordre	20,9 M€	19,3 M€	-1,5 M€
DEPENSES CUMULEES	476,9 M€	480,7 M€	3,9 M€
dont dépenses réelles	374,5 M€	377,3 M€	2,8 M€
dont dépenses d'ordre	102,3 M€	103,4 M€	1,1 M€

DEP/REC. REELLES CUMULEES	602,8 M€	594,4 M€	-8,4 M€
TOTAL 2 SECTIONS	732,5 M€	784,6 M€	52,1 M€

Les budgets agrégés élaborés pour 2026 présentent un montant global de recettes et dépenses réelles de **594,4 M€**.

En 2026, sur un budget total de 594,4 M€ :

- 421,8 M€ sont consacrés aux actions et projets ;
- 172,7 M€ sont destinés notamment aux reversements aux communes et au FPIC (72,6 M€), au remboursement de la dette hors capital PPP (79,1 M€) et aux contributions entre budgets (16,2 M€).

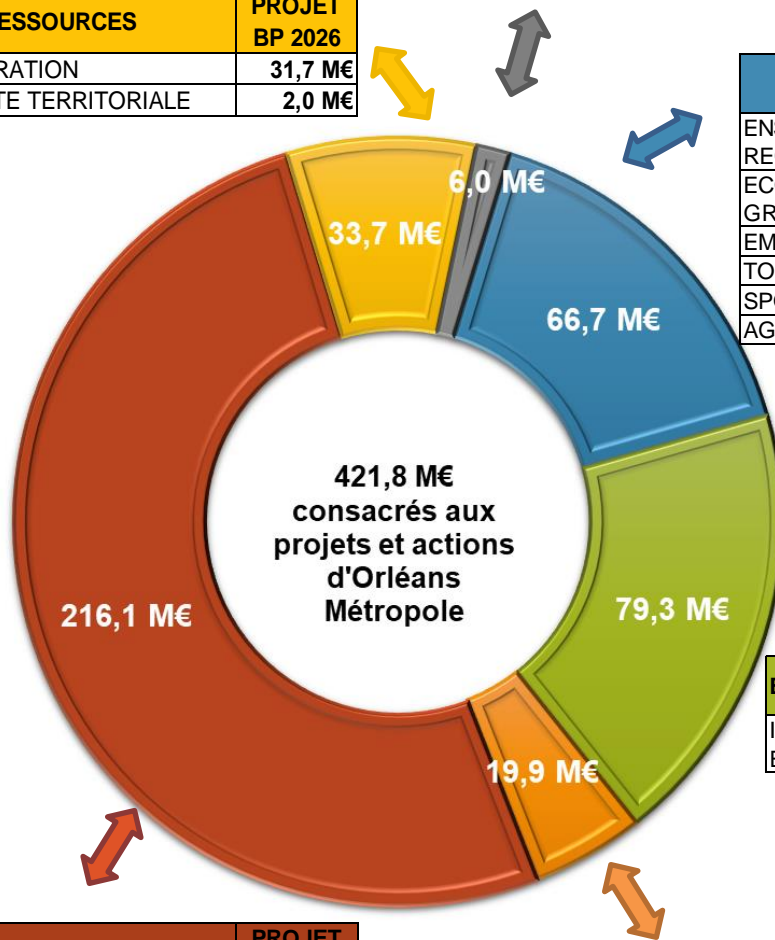


Les 421,8 M€ (fonctionnement et investissement cumulés) consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole se répartissent de la manière suivante :

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	PROJET BP 2026
GENS DU VOYAGE	2,0 M€
FUL	1,4 M€
PREVENTION	1,2 M€
CREMATORIUM	1,2 M€
FAJ	0,3 M€
SANTE	0,01 M€

RESSOURCES	PROJET BP 2026
ADMINISTRATION	31,7 M€
SOLIDARITE TERRITORIALE	2,0 M€

ATTRACTIVITE	PROJET BP 2026
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	39,0 M€
ECONOMIE - COMMERCE - GRANDS EQUIPEMENTS	15,1 M€
EMPLOI - INSERTION	7,8 M€
TOURISME	2,9 M€
SPORTS	1,2 M€
AGRICULTURE	0,7 M€

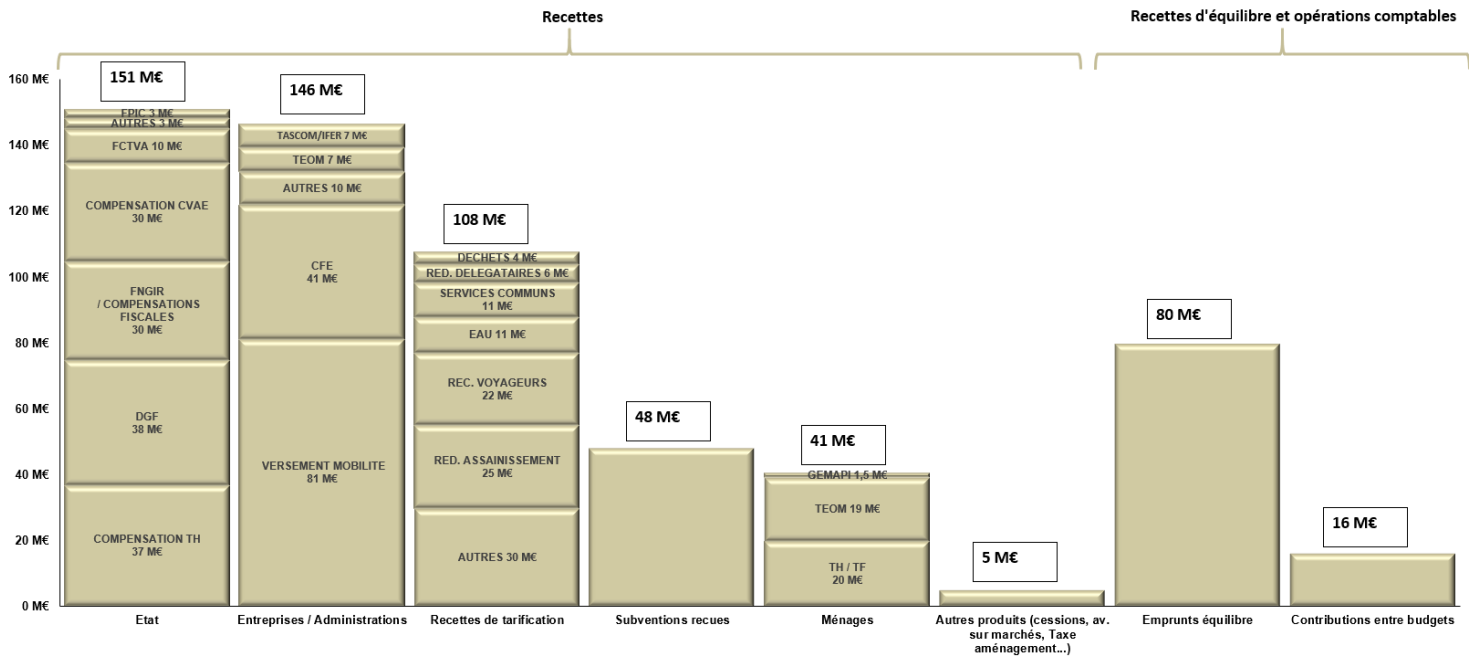


ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE	PROJET BP 2026
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	79,3 M€

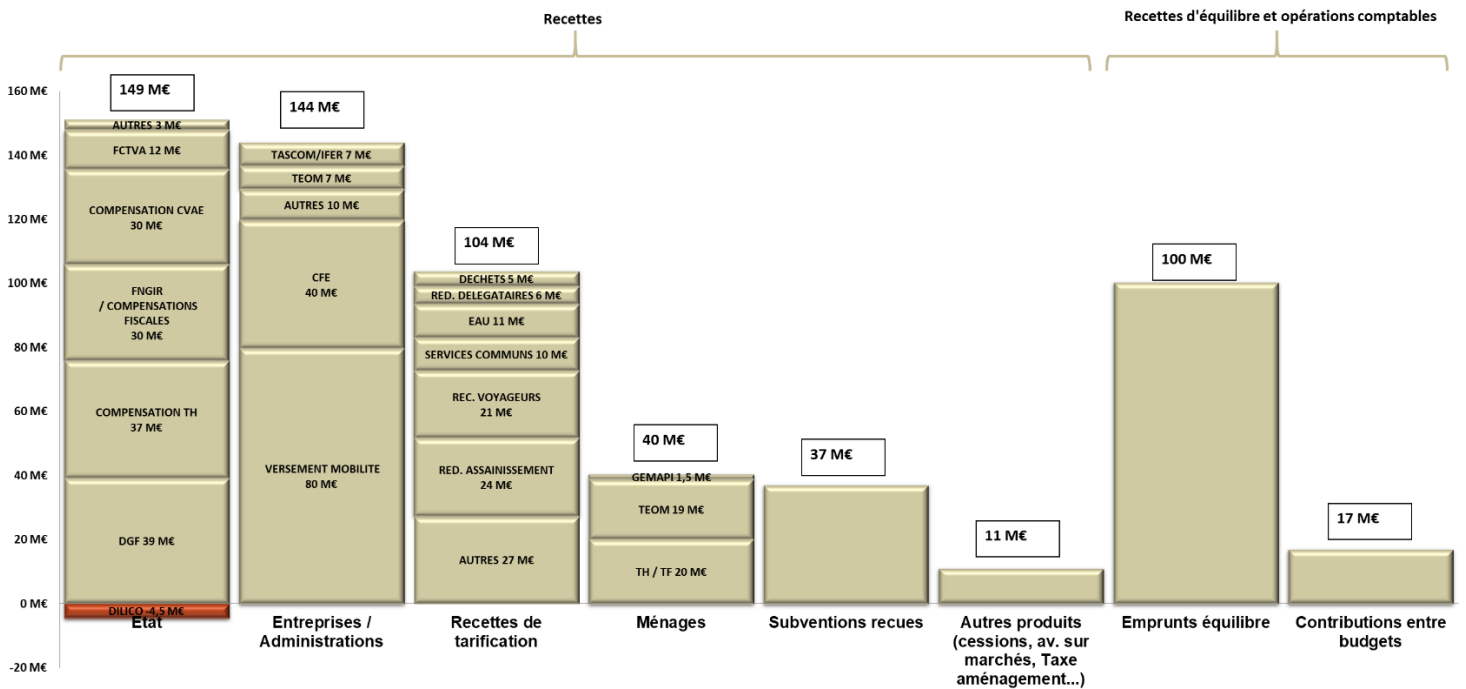
TRANSITION ECOLOGIQUE	PROJET BP 2026
MOBILITE - TRANSPORTS	112,2 M€
GESTION DES DECHETS	36,2 M€
ASSAINISSEMENT	28,0 M€
ENVIRONNEMENT / SDIS	23,7 M€
EAU	15,1 M€
RESEAUX	0,8 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PROJET BP 2026
HABITAT - RENOUV. URBAIN	9,6 M€
AMENAGEMENT URBAIN	7,7 M€
PROJET LOIRE	2,7 M€

Financement d'Orléans Métropole (594,4 M€) :



Pour mémoire budget primitif 2025 (602,8 M€ de recettes réelles) :



2. Les projets d'investissement inscrits au budget 2026

Les dépenses d'investissement 2026 du budget principal sont proposées à hauteur de 111,9 M€ (y compris PPP pour 0,1 M€ et hors subvention d'équilibre versée aux budgets annexes pour 0,7 M€) et comprennent notamment :

- la gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (37,1 M€) financés à hauteur de 4,4 M€ par des fonds ou des offres de concours des communes ;
- les travaux de l'université Madeleine pour 30,4 M€ ;
- les investissements au titre de l'environnement, du plan climat et de la gestion des risques pour 7,5 M€ comprenant 4,3 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- l'habitat logement pour 7,3 M€ dont 3,7 M€ pour les travaux d'aménagement de l'ANRU 2 ;
- la gestion des déchets pour 3,6 M€ ;
- les investissements au titre du Parc de Loire pour 1,3 M€ ;
- les annuités EPFLI pour 1,8 M€ dont 1,3 M€ pour l'acquisition du site Become ;
- les investissements pour l'accueil des grandes écoles pour 1,2 M€ ;
- des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,1 M€ ;
- des travaux sur les parcs d'activités pour 0,8 M€ ;
- les travaux sur Interives pour 0,6 M€.

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à hauteur de 37 M€ et les principaux projets concernent :

- les dépenses liées aux bus électriques (bus, chargeurs, travaux...) (8,5 M€) ;
- les travaux structurants et courants sur les réseaux d'assainissement (7,4 M€) ;
- les travaux courants pour la mobilité (7,1 M€) ;
- les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,9 M€) ;
- le déploiement de la télérelève (1,8 M€) ;
- les travaux sur les STEP (1,7 M€).

Au total, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées en 2026 pour près de 149 M€ de crédits dont 146,7 M€ sont gérés en APCP.

Le détail des investissements 2026 figure en annexe du rapport.

3. Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 9 budgets.

Budgets consolidés	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	451,5 M€	460,6 M€
Dépenses de gestion (2)	352,1 M€	356,7 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	99,4 M€	103,9 M€
Frais financiers / PPP (4)	20,5 M€	18,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,7 M€	0,8 M€
Produits Exceptionnels (6)	3,8 M€	0,4 M€
Épargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	82,0 M€	85,1 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,1 M€	10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	92,1 M€	95,2 M€
Remboursement de capital (10)	60,0 M€	60,2 M€
Épargne disponible (11) = (9) - (10)	32,1 M€	35,0 M€

Le budget 2026 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 103,9 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 95,2 M€.

Le budget primitif 2026 présente un autofinancement consolidé de 35 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinières	Parkings	Marché de gros	Eau	CUMULS
Recettes de gestion (1)	289,2 M€	26,8 M€	118,4 M€	4,5 M€	1,1 M€	3,5 M€	0,7 M€	0,0 M€	16,5 M€	460,6 M€
Dépenses de gestion (2)	233,1 M€	16,7 M€	90,7 M€	4,4 M€	0,8 M€	1,8 M€	0,2 M€	0,0 M€	8,9 M€	356,7 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	56,1 M€	10,1 M€	27,7 M€	0,1 M€	0,3 M€	1,6 M€	0,5 M€	0,0 M€	7,6 M€	103,9 M€
Frais financiers / PPP (4)	10,0 M€	0,8 M€	6,6 M€	0,0 M€		0,4 M€			0,6 M€	18,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,8 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€		0,4 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	46,3 M€	8,9 M€	21,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	1,3 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,8 M€	85,1 M€
Attribution de compensation investissement (9)	10,1 M€									10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	56,4 M€	8,9 M€	21,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	1,3 M€	0,5 M€	0,0 M€	6,8 M€	95,2 M€
Remboursement de capital (11)	34,4 M€	2,8 M€	20,9 M€	0,0 M€		1,2 M€			0,9 M€	60,2 M€
Épargne disponible (12) = (10) - (11)	22,0 M€	6,2 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,5 M€	0,0 M€	5,9 M€	35,0 M€

4. Dette globale et capacité de désendettement

4.1. Encours de dette à fin 2025

La dette globale est constituée des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et des budgets annexes. La dette du budget principal (y/c dette de la compétence espace public) représente 60 % de l'encours global, celle du budget transports 32 %.

Fin 2025, l'encours de dette global sera de 698,28 M€ contre 710,61 M€ fin 2024, soit une diminution de plus de 12 M€.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Encours de dette au 31/12/2022	Encours de dette au 31/12/2023	Encours de dette au 31/12/2024	Capital remboursé en 2025	Estimation emprunt mobilisé en 2025	Encours de dette estimé au 31/12/2025
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	365 M€	402 M€	406 M€	29,66 M€	30 M€	406 M€
Budget Transport	235 M€	240 M€	234 M€	232 M€	20,53 M€	14 M€	226 M€
Budget Assainissement	18 M€	16 M€	15 M€	20 M€	2,45 M€	4 M€	21 M€
Budget eau	1 M€	4 M€	7 M€	6 M€	0,28 M€	0 M€	6 M€
Budget PTOC	5 M€	5 M€	4 M€	4 M€	0,52 M€	0 M€	3 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0,4 M€
Budget Pépinières	18 M€	17 M€	15 M€	14 M€	1,16 M€	0 M€	13 M€
TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE	587 M€	645,8 M€	677,9 M€	683,9 M€	54,7 M€	47,0 M€	676,2 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	33 M€	28 M€	22 M€	18 M€	4,07 M€	0 M€	13 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11 M€	11 M€	10 M€	9,2 M€	0,60 M€	0 M€	8,6 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	631,45 M€	684,00 M€	710,28 M€	710,61 M€	59,32 M€	47,00 M€	698,28 M€

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 2,4 % (vs 2,9 % fin 2024 et 3,30 % fin 2023) confirmant ainsi la redescente des taux d'intérêts qui permet d'atténuer la charge de la dette pour les emprunts souscrits à taux variable (65 % de l'encours).

Selon la charte GISSLER, qui classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque, 90 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

4.2. Stratégie pour 2026

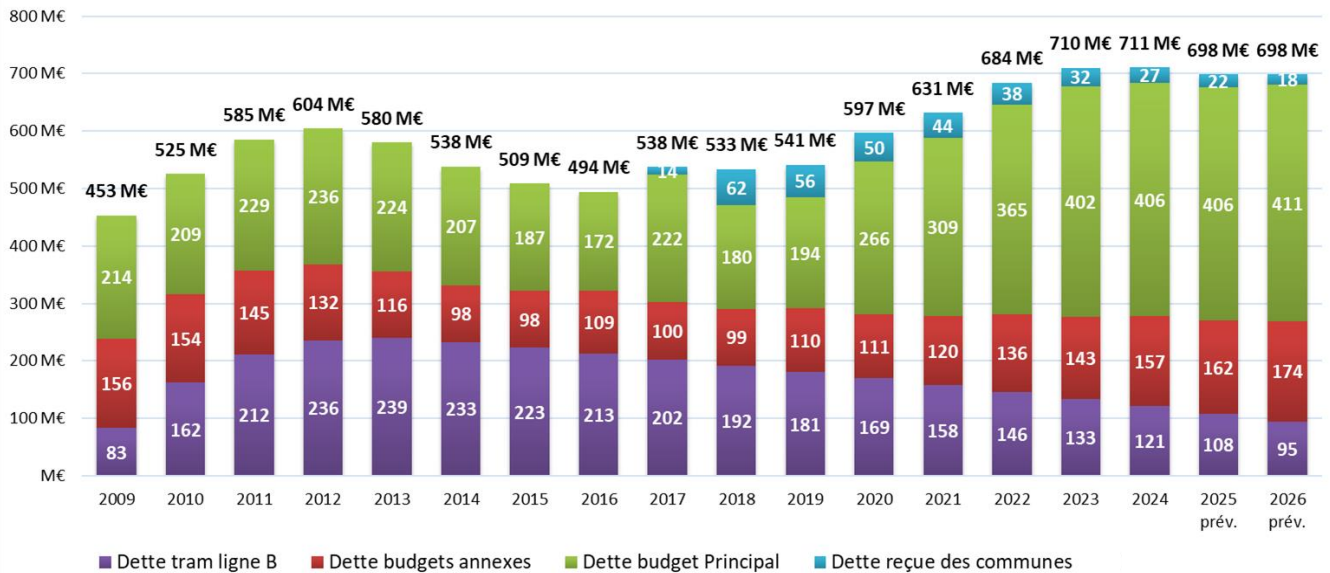
Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie de façon équilibrée entre taux fixe et taux révisable.

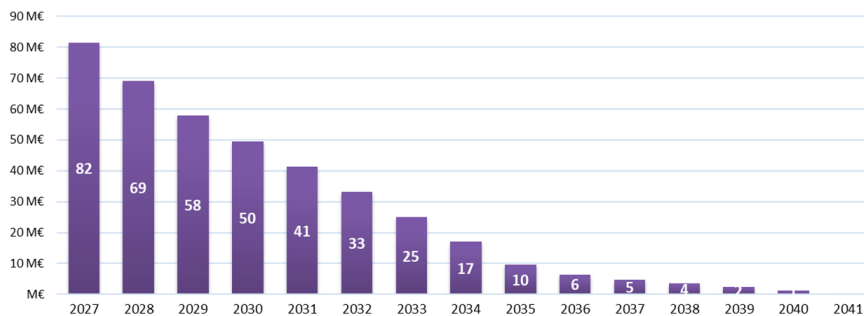
La stratégie d'endettement proposée pour 2026 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2026, compte tenu des remboursements de capital, des emprunts nouveaux à souscrire et des prévisions de réalisation budgétaire, la dette se maintiendra en deçà de 700 M€ pour une capacité de désendettement du budget principal, après AC, proche de 7 ans.

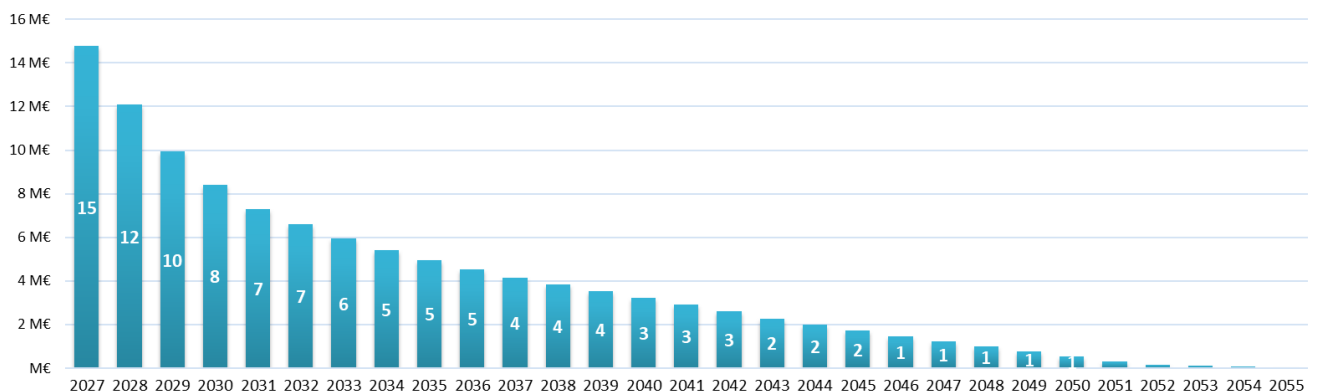
Evolution de l'encours de dette global en M€



La dette relative à la Ligne B du tramway sera entièrement remboursée fin 2041 selon le profil d'extinction suivant :



La dette relative au transfert de compétences de voirie et d'eau potable des communes vers la Métropole sera entièrement remboursée fin 2055 selon le profil d'extinction suivant :



Partie 2 – Equilibre du budget principal

1. Présentation synthétique

Budget Principal	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	262,1 M€	280,1 M€	285,7 M€	282,3 M€	289,2 M€
Dépenses de gestion (2)	209,2 M€	217,8 M€	219,7 M€	227,4 M€	233,1 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	52,9 M€	62,2 M€	66,0 M€	54,9 M€	56,1 M€
Intérêts de la dette (4)	3,7 M€	10,5 M€	12,0 M€	10,9 M€	10,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	49,3 M€	51,8 M€	54,0 M€	44,0 M€	46,3 M€
Attribution compensation invt reçue (8)	10,7 M€	10,7 M€	10,2 M€	10,1 M€	10,1 M€
Epargne brute corrigée (9) = (7) + (8)	60,0 M€	62,5 M€	64,2 M€	54,0 M€	56,4 M€
Remboursement de capital (10)	29,9 M€	31,8 M€	33,0 M€	34,2 M€	34,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	30,1 M€	30,7 M€	31,2 M€	19,9 M€	22,0 M€

Pour 2026, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 22 M€, en hausse par rapport au budget 2025 (+ 2,1 M€).

Il convient de noter que l'épargne du budget 2025 intégrait une recette exceptionnelle de 3,8 M€ au titre du solde du fonds de réserve de la DSP Mobilité (enregistré en recettes sur le budget annexe transport).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 119,4 M€ dont 112,5 M€ de dépenses d'équipement (hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 22 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 42,1 M€ et par emprunt pour 55,2 M€.

	BP 2026
Recettes courantes de fonctionnement (1)	289,2 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	233,1 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	56,1 M€
Intérêts de la dette (4)	10,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	46,3 M€
AC Investissement (8)	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)	56,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	34,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	22,0 M€
Dépenses d'investissement	119,4 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors PPP)	112,5 M€
Dont autres dépenses d'investissement	6,9 M€
Recettes d'investissement	97,4 M€
Dont emprunt	55,2 M€
Dont cessions	0,7 M€
Dont FCTVA	9,7 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	24,9 M€
Dont Taxe d'aménagement	3,5 M€
Dont OPCT	3,3 M€

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution apparente de + 7,2 M€.

Il est précisé que lors de la construction budgétaire 2025, la loi de finances 2025 a prévu la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) correspondant à un prélèvement sur les recettes de la Métropole évalué initialement à 4,5 M€ et considéré comme une diminution des recettes fiscales. Courant 2025, le décret d'application a précisé les modalités comptables du DILICO et notamment le principe de reversement (plutôt que de prélèvement) des recettes par les collectivités ainsi que son montant définitif à 4,2 M€ pour la Métropole. Ainsi, la contribution au DILICO a été réimputée en dépense de fonctionnement en décision modificative 2025.

Après retraitement de cet effet, les recettes de fonctionnement évoluent de + 2,7 M€ soit + 1 % par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution s'explique notamment par :

- la hausse des recettes fiscales et assimilées de 1,5 M€ ;
- la prise en compte du premier reversement de la quote-part du DILICO 2025 (30 % des 90 % versés), soit 1,2 M€ ;
- la hausse des autres recettes de fonctionnement de 0,8 M€ ;
- la perception de la taxe de séjour départementale de 0,2 M€ nécessitant un reversement identique au Département (équilibré en dépenses / recettes) ;
- la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 1,3 M€.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Taxe sur le foncier bâti	27,2 M€	27,6 M€	0,4 M€
TEOM	26,1 M€	26,7 M€	0,6 M€
Taxe d'habitation	1,9 M€	1,4 M€	-0,5 M€
Fraction compensatoire de la TH	36,6 M€	36,7 M€	0,1 M€
Taxe GEMAPI	1,5 M€	1,5 M€	0,0 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	97,2 M€	97,9 M€	0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	9,4 M€	9,6 M€	0,2 M€
Reversement du FPIC	2,7 M€	2,8 M€	0,1 M€
Reversement Etat - DILICO		1,2 M€	1,2 M€
Prélèvement Etat - DILICO	-4,5 M€		4,5 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	198,8 M€	206,1 M€	7,3 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	2,1 M€	2,2 M€	0,2 M€
Autres recettes	30,9 M€	31,7 M€	0,8 M€
Remboursement services communs	10,4 M€	10,5 M€	0,2 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	39,2 M€	38,0 M€	-1,3 M€
Recettes réelles de fonctionnement	282,3 M€	289,5 M€	7,2 M€

2.1. Les recettes fiscales et assimilées

Le produit fiscal hors prélèvement de l'Etat (DILICO) et reversement du FPIC est attendu à 202,1 M€ en évolution de + 0,7 % (+ 1,5 M€) par rapport au budget primitif 2025.

Les taux de fiscalité directe locale resteront inchangés en 2026 :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 5,71 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 6,12%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 7,52%

A taux inchangés, l'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, évaluée à + 1 %.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1.

Produits liés à la fiscalité en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	Est 2025	Projet BP 2026	Evol Projet BP26 / BP 25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37,9	39,1	33,4	34,4	36,7	38,5	39,1	39,7	40,1	1,0
Compensations impôts économiques	0,5	0,5	6,6	7,6	8,6	9,0	9,0	9,2	9,2	0,2
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,6	0,9	1,2	1,1	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,0
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	27,7	27,9	28,6	26,7	29,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fraction compensatoire de TVA Nationale part CVAE						29,8	29,8	29,9	29,9	0,1
Sous total CET	68,2	67,9	69,9	68,0	76,1	78,3	78,7	79,6	80,0	1,3
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,1	5,1	4,8	5,0	5,9	6,6	6,0	5,7	5,7	-0,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3	1,6	1,5	0,2
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0
Dotation de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3	7,2	6,0	5,8	5,8	-0,2
Total produit impôt économique (1)	96,4	96,1	97,3	95,1	104,8	107,8	106,2	106,9	107,2	0,9
Taxe d'habitation (TH)	31,3	31,8	1,4	1,4	2,7	1,9	1,9	1,4	1,4	-0,5
Fraction compensatoire de TVA nationale part TH	0,0	0,0	32,3	35,8	36,6	36,6	36,6	36,7	36,7	0,1
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,3	5,4	23,2	24,1	25,7	26,7	27,2	27,3	27,6	0,4
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Taxe GEMAPI						1,0	1,5	1,5	1,5	0,0
Compensations de fiscalité des ménages	1,5	1,6	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,0
TEOM (yc Rôles) (3)	32,4	33,2	22,3	23,2	24,7	25,8	26,1	26,5	26,7	0,6
Total produit impôt local (2)	71,1	72,5	80,1	85,4	90,6	93,1	94,4	94,6	95,0	0,6
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (Hors prélèvement Etat et reversement FPIC) (3)=(1)+(2)	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,9	200,7	201,5	202,1	1,5
Reversement du FPIC							2,7	2,9	2,8	0,1
Prélèvement Etat sur fiscalité (5)							4,5			-4,5
Total des ressources fiscales Orléans Métropole	167,5	168,6	177,4	180,4	195,3	200,9	198,8	204,4	204,9	6,1

2.2. Impôts économiques

Le produit de l'impôt économique est attendu en progression de + 0,9 % par rapport au budget 2025.

- La contribution économique territoriale (CET) 80 M€ :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), verra son taux inchangé à 24,88 %. Ce taux est inférieur au taux moyenne de Métropole (hors Paris) qui s'établissait à 30,61 % en 2025. Le produit prévisionnel de la CFE est estimé à 40,1 M€, auxquels s'ajoutent 0,8 M€ de rôles supplémentaires et 9,2 M€ de compensations soit un total de 50,2 M€ contre 48,9 M€ en 2025.
 - La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dorénavant perçue au niveau national et reversée par une fraction de TVA estimée à 29,9 M€ pour 2026, en stabilité par rapport au notifié 2025.
- Autres impôts économiques et compensations (27,2 M€) :
 - taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : produit estimé à 5,7 M€ ;
 - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : produit estimé à 1,5 M€ ;
 - fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : produit estimé à 14,2 M€ ;
 - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : produit estimé à 5,8 M€. Cette compensation est en baisse depuis la loi de finances 2025. Pour mémoire, elle était de plus de 7 M€ entre 2019 et 2024. En deux années cumulées par rapport à 2024, ce seront 2,8 M€ de recettes non perçues.

Impôts locaux

- taxe foncière sur le foncier bâti : 27,6 M€ ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 26,7 M€ ;

- taxe foncière sur le foncier non bâti : 0,4 M€ ;
- fraction de TVA compensatoire de la TH : avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Orléans Métropole s'est vue attribuer une fraction du produit net de la TVA anticipée à 36,7 M€ pour 2026 et en stabilité par rapport au notifié 2025 ;
- les compensations de taxes foncières et de taxe d'habitation attendues à 0,4 M€ et 0,2 M€ sont inscrites au titre des rôles supplémentaires ;
- GEMAPI : 1,5 M€ en stabilité par rapport au budget primitif 2025.

Reversement du FPIC : la Métropole d'Orléans bénéficie du reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) depuis 2024 avec une prévision de recette de 2,8 M€ pour l'année 2026.

2.3. Dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Métropole d'Orléans connaît une très forte diminution notamment liée à la contribution au redressement des comptes publics décidée par l'Etat.

Ainsi, par rapport à 2011, la Métropole d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle de plus de 21 M€, **soit une perte cumulée de 211,9 M€ entre 2011 et 2026.**

Le complément perçu depuis 2017 à la suite du passage en Métropole permet de limiter cette perte à 123,9 M€ cumulée.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération.

Pour 2026, la DGF est prévue en diminution, à hauteur de 38 M€. Cette prévision reste dépendante de la loi de finances 2026.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotations d'intercommunalité régime Agglo	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5
Dotations de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1	32,0	31,4	30,3	29,7
Total DGF (périmètre Agglo)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	34,7 M€	34,1 M€	33,3 M€	32,7 M€	32,1 M€	31,4 M€	31,3 M€	30,8 M€	29,7 M€	29,2 M€
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,1	-0,5	-1,1	-0,6
Perte de recette cumulée (périmètre Agglo)		-1,6 M€	-4,0 M€	-8,4 M€	-17,0 M€	-30,1 M€	-45,5 M€	-61,5 M€	-78,3 M€	-95,7 M€	-113,7 M€	-132,4 M€	-151,2 M€	-170,5 M€	-190,9 M€	-211,9 M€
Dotations d'intercommunalité (Complément Métropole)							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
Total DGF (périmètre Métropole)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	43,5 M€	42,9 M€	42,1 M€	41,5 M€	40,9 M€	40,2 M€	40,1 M€	39,6 M€	38,5 M€	38,0 M€
Perte de recette cumulée		-1,6 M€	-4,0 M€	-8,4 M€	-17,0 M€	-30,1 M€	-36,7 M€	-43,9 M€	-51,9 M€	-60,5 M€	-69,7 M€	-79,6 M€	-89,6 M€	-100,1 M€	-111,7 M€	-123,9 M€

* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité de 8,8 M€

2.4. Les autres recettes

La taxe de séjour

Dans le cadre du financement de la politique de promotion du territoire et du tourisme, le produit de taxe de séjour perçu, est attendu à hauteur de 2,2 M€.

Le produit relatif à la Métropole est estimé en stabilité par rapport à 2025. Toutefois, compte tenu de la mise en place d'une taxe additionnelle départementale de 10 %, instituée courant 2025, le produit 2026 est budgété en progression de 0,2 M€. Cette recette supplémentaire sera reversée intégralement au Département.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 31,7 M€ en évolution de + 0,8 M€ par rapport au budget primitif 2025 avec essentiellement :

- les loyers : + 0,6 M€ (premiers loyers versés par l'école ISC et loyers Duralex) ;
- les dividendes de la SEM Les résidences de l'Orléanais : + 0,3 M€ ;
- les subventions liées au PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) : + 0,3 M€ ;
- les subventions liées au pacte des solidarités : + 0,2 M€ ;
- les recettes de remboursement des assurances à la suite d'accidents qui engendrent des dégradations sur des biens de la voie publique : + 0,1 M€ ;
- une redevance d'occupation du domaine pour les opérateurs réseaux à CO'Met : + 0,1 M€ ;

- les recettes relatives à la gestion des déchets : - 0,9 M€ (intéressement sur l'électricité issues de la DSP de l'UTOM).

Le budget 2026 prévoit par ailleurs une indexation des tarifs sur l'inflation pour les tarifs à caractère industriel et commercial et 2 % pour les autres tarifs (sauf exceptions).

3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont inscrites à hauteur de **243,2 M€**, en évolution apparente de + 4,9 M€ par rapport au budget 2025.

A périmètre constant (hors Festival de Loire et DILICO), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 239 M€, soit une progression de + 1 M€.

Il convient de noter que la métropole d'Orléans a inscrit 4,2 M€ au titre du DILICO pour le budget primitif 2026, (montant identique à celui notifié en 2025) compte tenu de la possible reconduction de ce dispositif tel que précisé dans la loi de finances 2025 pour les EPCI.

Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Charges à caractère général	57,1 M€	56,9 M€	-0,2 M€
Autres charges de gestion courante	31,3 M€	29,8 M€	-1,5 M€
Charge de personnel	63,8 M€	66,1 M€	2,3 M€
Frais financiers	10,9 M€	10,0 M€	-0,9 M€
Subvention aux budgets annexes	14,3 M€	13,4 M€	-0,9 M€
Dt subvention budget annexe transport	11,2 M€	10,4 M€	-0,8 M€
FPIC	1,3 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	58,3 M€	60,7 M€	2,4 M€
DILICO		4,2 M€	4,2 M€
Reversement de fiscalité	0,9 M€	0,9 M€	0,0 M€
Autres charges	0,1 M€	0,1 M€	0,02 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	237,9 M€	243,2 M€	5,3 M€
Festival de Loire	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	238,3 M€	243,2 M€	4,9 M€

3.1. Les charges de personnel

En 2026, 66,1 M€ de crédits sont dédiés aux charges de personnel (chapitre 012), soit une augmentation de 3,7 % par rapport au budget primitif de 2025 (63,8 M€) et 2,41 % par rapport à l'atterrissage 2025 (64,6 M€).

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation de taux de cotisation à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT).

Au sein de ce budget, hormis les dépenses de paie des agents, 5,7 M€ sont alloués aux mises à disposition de services au profit des communes et aux contrats d'intérim.

Tous budgets cumulés, 78,596 M€ sont inscrits en charges de personnel pour 1 374 ETP.

Les principaux postes de dépenses de la rémunération brute (hors charges patronales) sont:

- Traitement de base : 37,1 M€
- Régime indemnitaire: 7,7 M€
- Heures supplémentaires: 1,2 M€
- Prime de fin d'année: 1,3 M€

En octobre 2025, la métropole d'Orléans emploie 1 374 agents, dont 38 % de femmes et 59 % de catégorie C. 34 % des agents travaillent au sein de la direction de l'Espace Public, 11 % à la direction de la Direction de la Réduction, Collecte et de la Valorisation des Déchets et 8 % à la Direction du Cycle de l'eau.

3.2. Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes

A périmètre constant (hors Festival de Loire), les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courantes) sont présentées en diminution de 1,7 M€ par rapport au budget primitif 2025 en raison notamment :

- du transfert dans le giron des communes des subventions versées dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau : - 1,7 M€ ;
- de la diminution de la compensation versée au titre de la délégation de service public (DSP) pour CO'Met : - 0,3 M€ ;
- du reversement de la taxe de séjour au département : + 0,2 M€ (équilibré en dépenses et recettes) ;
- de la hausse des dépenses de taxes foncières : + 0,2 M€ (principalement en lien avec la taxe sur le foncier Duralex) ;
- de la hausse des dépenses dans la cadre du pacte des solidarités : + 0,2 M€ (équilibré en dépenses et recettes).

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont attendues en baisse (- 0,9 M€) par rapport à 2025 en raison principalement de l'évolution de la subvention au budget transports (- 0,8 M€).

	BP 2025	BP 2026	Evol°
Budget annexe CFA	0,6 M€	0,6 M€	-0,02 M€
Budget annexe Transport	11,2 M€	10,4 M€	-0,80 M€
Budget annexe Pépinières	2,3 M€	2,2 M€	-0,07 M€
Total	14,1 M€	13,2 M€	-0,88 M€

Il convient de noter la perception d'une recette exceptionnelle en 2025 à hauteur de 3,8 M€ sur le budget annexe transport au titre du solde du fonds de réserve de la DSP. A périmètre constant l'évolution des subventions d'équilibre s'affiche à - 4,7 M€ en lien avec la nouvelle DSP sur le budget annexe transport.

3.3. Les dotations communautaires

Le montant de l'**attribution de compensation de fonctionnement s'établit à 56,922 M€** en augmentation de 2,387 M€ conformément à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de mai 2025.

Ces ajustements concernent le transfert dans le giron des communes de la compétence du soutien aux clubs sportifs de haut niveau ainsi que les recettes liées à la DSP chauffage urbain.

La **dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 3,8 M€** (montant identique à 2025).

3.4. La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le montant de contribution au FPIC est estimé à 1,150 M€ (- 0,150 M€), conformément au réalisé 2025.

3.5. Les frais financiers

La maîtrise de l'endettement et l'attention portée à la gestion de la dette depuis plusieurs années ont permis à Orléans Métropole de conserver un poste de frais financiers de l'ordre de 4 % des dépenses de fonctionnement.

Pour le budget 2026, les frais financiers sont **anticipés à 10 M€** en diminution de 0,9 M€ compte tenu des prévisions actuelles d'évolution des taux variables sur l'année 2026.

4. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2026 gérés en autorisation de programme - crédits de paiement (APCP) sont proposées à hauteur de 109,7 M€.

Les AP dont les CP 2026 sont supérieurs à 1 M€ sont les suivantes :

Libellé AP	BP 2026
UNIVERSITE	30,4 M€
PROGRAMME RUES - INV COURANTS	17,1 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	6,2 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,3 M€
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,3 M€
ANRU 2	3,7 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	3,3 M€
ZAE - INV COURANTS	3,1 M€
GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,1 M€
ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,6 M€
RESIDENCE DES APPRENTIS	2,5 M€
FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES - INV COURANTS	2,0 M€
HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,7 M€
SYSTEMES D INFORMATION - INV COURANTS	1,4 M€
TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,3 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,3 M€
RENOVATION ENERGETIQUE PARC LOGEMENT - INV COURANTS	1,3 M€
CIRCULATION - INV COURANTS	1,3 M€
PLACE D'ARC	1,0 M€
OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,0 M€
GEMAPI - INV COURANTS	1,0 M€
EAUX PLUVIALES - INV COURANTS	1,0 M€

A ces crédits de paiement s'ajoutent les dépenses d'équipement gérées hors AP relatives aux subventions d'investissement versées aux budgets annexes ainsi que les autres immobilisations financières pour un montant total de 2,7 M€, ainsi que les dépenses liées au PPP pour 0,1 M€.

5. Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Pour 2026, la recette attendue au titre du FCTVA, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 9,7 M€.

Les subventions d'équipement et fonds de concours attendus

Les subventions d'équipement obtenues (y compris fonds et offre de concours) sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (22 M€) comprenant principalement :

- les subventions pour l'université Porte Madeleine : 15,1 M€ ;
- les offres et fonds de concours voiries : 4,4 M€.

Les amendes de police

Le produit du reversement des amendes de police liées à la sécurité routière est attendu à hauteur de 2,1 M€ pour 2026.

Attribution de compensation d'investissement

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT.

Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,071 M€ en stabilité par rapport au budget primitif 2025.

Les cessions d'actifs

Le budget primitif 2026 prévoit des cessions à hauteur de 0,7 M€ principalement liée au site des Groues.

6. Dette et indicateurs financiers

Dette du budget principal

En prenant en compte un emprunt 2025 souscrit à hauteur de 29,5 M€, l'encours de dette s'établira à 419,7 M€ au 31 décembre 2025.

En M€	Encours de dette au 01/01/2024	Capital remboursé en 2024	Emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette au 31/12/2024	Capital remboursé en 2025	Estimation emprunt mobilisé en 2025	Encours de dette estimé au 31/12/2025
Budget Principal (yc port fluvial)	401,94 M€	28,03 M€	32,50 M€	406,41 M€	29,68 M€	29,50 M€	406,23 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	22,49 M€	4,97 M€		17,52 M€	4,07 M€		13,45 M€
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL YC DETTE TRANSFEREE	424,43 M€	33,00 M€	32,50 M€	423,93 M€	33,74 M€	29,50 M€	419,68 M€

Fin 2026, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette du budget principal devrait être autour de 420 M€.

Capacité d'autofinancement

Le budget 2026 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 56,4 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget et de l'encours prévisionnel de fin d'année 2026, la capacité globale de désendettement s'établirait à 7,5 ans.

Partie 3 - Priorités 2026 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, actions et projets portés par la collectivité.

1. Attractivité

En 2026, Orléans Métropole :

- poursuit les actions d'accompagnement et de développement des entreprises ;
- travaille à l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour notre territoire ;
- affiche sa volonté de soutenir le secteur de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie, qui vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation, repose sur les axes suivants :

- accompagner les entreprises de notre territoire ;
- agir pour développer l'emploi ;
- créer des liens de collaboration entre université, recherche et entreprises ;
- accélérer la croissance de nos entreprises ;
- encourager l'enseignement supérieur ;
- renforcer l'attractivité touristique (y compris tourisme d'entreprise).

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : action économique et grands projets, emploi, enseignement supérieur – recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

1.1. Aménagement économique et grands projets économiques

1.1.1. Actions économiques et grands projets

CO'Met

L'exploitation de cet équipement comprenant un parc des expositions, un palais des congrès et une grande salle de sport et de spectacles est confiée dans le cadre d'une DSP à la société GL Events. Cette DSP gère également le Zenith et l'aire événementielle Chapt'O. Le délégataire verse une redevance d'occupation de 1,495 M€ (dont 0,030 M€ de part variable) et la Métropole assume quant à elle une contribution pour contraintes de service public de 2,660 M€.

Par ailleurs, le budget 2026 prévoit :

- 0,665 M€ au titre des investissements portés par Orléans Métropole contractualisés dans le cadre de la DSP ;
- 0,5 M€ de taxe foncière ;
- 0,022 M€ au titre de l'investissement pour la réalisation de travaux divers.

Autres actions économiques

Le budget de fonctionnement (0,686 M€) proposé pour 2026 comprend essentiellement :

- des dépenses liées à la structuration et à la mise en œuvre d'une stratégie économique pour le territoire, notamment par :
 - l'organisation d'événements au profit des entreprises locales et la présence sur des salons nationaux pour renforcer la promotion du territoire (0,092 M€) ;
 - la réalisation d'une étude de préfiguration de l'engagement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire (0,090 M€). Des subventions de l'ADEME et de la Banque des Territoires sont attendues en recette pour cette opération (80% environ du coût de l'étude).
- des dépenses au titre de la taxe foncière (0,165 M€) ;

- des subventions attribuées aux associations (0,202 M€).

Concernant les subventions attribuées aux associations, Orléans Métropole renouvellera son soutien à la boutique de gestion des entreprises (BGE) et à Initiative Loiret (0,077 M€). La collectivité attribuera également au titre de 2026 une subvention de fonctionnement pour chacune des 8 associations d'entreprises des parcs d'activités pour une enveloppe globale de 0,025 M€.

Pour rappel, Orléans Métropole a fait l'acquisition du site Duralex au prix de 5,6 M€ avec un versement en deux fois :

- 3,4 M€ en juin 2025
- 2,3 M€ en novembre 2025 (initialement prévu en janvier 2026, ce versement a été anticipé la suite de la demande de la SCOP et compte tenu de la capacité de la Métropole d'anticiper ce versement) ; ces crédits prévus en CP 2026 seront réajustés lors du BS 2026

Cette acquisition a été suivie de la signature d'une convention d'occupation précaire, afin que la Société DURALEX SCOP SA puisse poursuivre l'exercice et l'exploitation de l'activité industrielle tout en s'engageant à réaliser à ses frais les travaux nécessaires à son fonctionnement, en attendant la finalisation et la régularisation d'un crédit-bail avec option d'achat dont les modalités sont en cours de négociation entre les parties. La convention d'occupation précaire, d'une durée de deux ans prévoit une indemnité d'occupation annuelle de 0,288 M€ tenant compte des circonstances particulières légitimant le caractère précaire des droits de la SCOP.

0,025 M€ seront également consacrés au soutien aux entreprises locales, avec l'attribution d'aides économiques accompagnant les projets d'implantation ou d'extension, créateurs d'activités économiques et d'emplois ainsi qu'au titre de matériels et solutions informatiques (0,017 M€).

1.1.2. Budget annexe Pépinières

Orléans Pépinières assure une mission de promotion et d'animation d'espaces, la gestion immobilière (suivi des conventions d'occupation, de domiciliation et de prestations de services avec les créateurs d'entreprises ou les jeunes entreprises, états des lieux entrants et sortants des locaux).

La gestion et l'animation quotidienne sont assurées dans le cadre d'un marché public de prestations et de services.

Ainsi, la pépinière d'entreprises accompagne les jeunes entrepreneurs tout au long de leur parcours de développement afin d'accroître leurs chances de succès. Outre l'hébergement attractif et des services associés, elle offre un soutien concret aux créateurs en leur donnant accès à un réseau d'experts et en facilitant leur intégration dans l'économie locale.

Le budget 2026 dédié au LAB'O vise à monter en puissance l'incubateur de jeunes entreprises innovantes et à gagner en performance et en attractivité par le suivi des startups et l'accompagnement des plus forts potentiels, un renforcement des actions de sourcing, de la sélection des startups et de la communication extérieure avec le « marketage » des offres de services.

Au 1^{er} janvier 2025, 37 structures étaient installées au LabO représentant 285 emplois, soit 147 salariés supplémentaires par rapport à l'effectif à la date d'entrée de chaque structure.

	BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	4,458 M€	4,458 M€	2,572 M€	2,572 M€
Crédits consommables 2025	4,476 M€	4,476 M€	3,827 M€	3,827 M€
Montant proposé BP 2026	3,742 M€	3,742 M€	2,231 M€	2,231 M€

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 1, 811 M€, dont 0,775 M€ au titre du marché de gestion et d'animation des pépinières d'entreprises, 0,323 M€ liés aux fluides, 0,253 M€ de taxes foncières et 0,263 M€ au titre de la maintenance et de l'entretien.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,2 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,2 M€).

BP 2026	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,002 M€	0,119 M€	0,269 M€	0,251 M€	0,952 M€	0,218 M€	1,811 M€
Divers	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Annuité de la dette	0,000 M€	0,000 M€	0,120 M€	0,000 M€	1,425 M€	0,000 M€	1,545 M€
Total Charges (1)	0,002 M€	0,119 M€	0,389 M€	0,251 M€	2,377 M€	0,218 M€	3,356 M€
Loyers et charges facturés	0,000 M€	0,036 M€	0,183 M€	0,103 M€	0,827 M€	0,075 M€	1,223 M€
Autres ressources	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Subvention B. Principal	0,002 M€	0,083 M€	0,207 M€	0,149 M€	1,651 M€	0,143 M€	2,234 M€
Total Produits (2)	0,002 M€	0,119 M€	0,389 M€	0,251 M€	2,478 M€	0,218 M€	3,457 M€

A la fin de l'année 2026, l'encours de dette du budget annexe Pépinières sera de 11,9 M€ (- 1,1 M€ par rapport à la fin de l'année 2025).

Pour 2026, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,545 M€ (1,175 M€ en capital et 0,370 M€ d'intérêts). Aucun emprunt nouveau n'est prévu pour 2026.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	3,6 M€	3,5 M€
Dépenses de gestion (2)	1,9 M€	1,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	1,7 M€	1,6 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,5 M€	0,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,0 M€	0,0 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	1,2 M€	1,3 M€
Remboursement de capital (8)	1,2 M€	1,2 M€
Epargne disponible (9) = (7) - (8)	0,0 M€	0,1 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 2,234 M€ en section de fonctionnement et de 0,601 M€ en section d'investissement.

1.2. Aménagement et développement des zones d'activités

Les actions et projets développés dans le cadre de l'aménagement et du développement des zones d'activités, représentent un budget global de 2,974 M€ de dépenses (fonctionnement courant et investissements) répartis sur trois budgets :

- budget principal : 1,613 M€ ;
- budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière : 0,945 M€ (hors annuité de dette) ;
- budget annexe ZAC en régie : 0,416 M€.

Les budgets 2026 permettent notamment d'assurer la gestion au quotidien des parcs d'activités dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu auprès des entreprises et des autres usagers.

Les travaux de requalification des voiries ou d'aménagements publics nouveaux dans les parcs d'activités sont assurés par les pôles territoriaux.

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises. Cet objectif se traduit notamment par une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire la poursuite des actions et projets engagés afin de permettre l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour le territoire. Cette stratégie, vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement

et de formation de la Métropole et à favorisera le développement de l'emploi. Elle repose sur les quatre axes suivants :

- accompagner les entreprises du territoire ;
- agir pour développer l'emploi ;
- favoriser les relations entre Université, recherche et entreprises ;
- accélérer la croissance des entreprises.

En 2026, le développement des parcs d'activités sera conforté par :

- la continuité des opérations d'aménagement engagées en 2025 et la réalisation du programme 2026 de requalification d'un certain nombre de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains ;
- concernant le parc d'activités agricole de Melleray, l'engagement de la requalification de la rue de Montaudin à Saint Denis en Val ;
- concernant les parcs d'activités des Provinces et des 4 Vents à Olivet, l'engagement de la requalification de la rue d'Artois et de la rue Flandres-Dunkerque ;
- concernant le parc technologique Orléans Charbonnière, la remise en état de l'éclairage public sur l'ilot des Arrachis de la ZAC3 dans la perspective de la commercialisation d'un terrain de 6 ha environ.

1.2.1. Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,803 M€	0,010 M€	1,826 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2025	0,793 M€	0,010 M€	1,095 M€	0,070 M€
Montant proposé BP 2026	0,803 M€	0,010 M€	0,810 M€	

En fonctionnement, le budget 2026 prévoit 0,803 M€ pour l'entretien des parcs d'activités métropolitains dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu aux usagers. Une recette liée à la coupe de bois est prévue au budget 2026 à hauteur de 0,010 M€.

En investissement, 0,810 M€ sont proposés afin de permettre principalement la réalisation du programme de requalification de voiries au sein des parcs d'activités.

1.2.2. Budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière (PTOC) - (HT)

Ce budget annexe retrace l'activité de production / cession de terrains du parc d'activité d'Orléans -Charbonnière (PTOC). Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En 2026, les crédits proposés (0,945 M€) concernent principalement la réalisation de travaux au sein des ZAC du PTOC :

- ZAC secteur 2 (0,60 M€) ;
- ZAC secteur 3 (0,815 M€) comprenant l'acquisition de terrains de compensation dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de loi sur l'eau dans l'optique de la commercialisation d'environ 15 ha pour l'implantation de nouvelles entreprises. Ces crédits devraient également permettre la remise en état de l'éclairage public vandalisé ;
- ZAC secteur 4 (0,060 M€).

Le remboursement de l'annuité de la dette est inscrit pour 0,619 M€.
Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 1,559 M€.

Enfin, les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent à 3,179 M€ et s'équilibrent en dépenses et recettes.

1.2.3. Budget annexe ZAC en régie (HT)

La reconnaissance de l'intérêt communautaire du parc d'activités de La Saussaye a conduit la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à poursuivre l'aménagement du lotissement des Vallées, initié par la Ville d'Orléans en 1995 au travers d'une convention publique d'aménagement arrivée à son terme en mars 2007.

L'achèvement des opérations de viabilisation et de cessions, à la charge d'Orléans Métropole, est individualisé au sein d'un budget annexe M57 spécifique, assujetti de plein droit au régime général de la TVA, afin de permettre le calcul des prix de revient.

En 2026, dans le cadre de l'aménagement de l'extension du parc d'activités de La Saussaye, il est prévu la réalisation d'une étude relative aux réseaux d'énergie ainsi que d'une étude foncière afin de définir les modalités de portage de l'opération (0,116 M€). Également, le remboursement de l'annuité pour le portage par l'EPFLI de 33 ha acquis auprès de la société SCA (0,300 M€).

0,370 M€ de cessions sont prévues en 2026 ainsi qu'un emprunt de 0,046 M€.

Les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent quant à elles à 1,618 M€ et sont équilibrées en dépenses et recettes.

1.3. Soutien aux commerces de proximité

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,114 M€		0,367 M€	
Crédits consommables 2025	0,098 M€		0,367 M€	
Montant proposé BP 2026	0,110 M€		0,200 M€	

Le budget de fonctionnement (0,110 M€) permettra de mener des actions en faveur des artisans et commerçants avec :

- une analyse de l'immobilier commercial et de la logistique en lien avec le e-commerce (propriétaires, types de baux, prix cession et location, surface, commercialité, âge des biens, occupation, vacance, type d'activité, fiche d'identité) sur le territoire métropolitain permettant de déterminer la stratégie métropolitaine en matière d'immobilier commercial et d'identifier les outils stratégiques à mettre en place (0,023 M€) ;
- le soutien des commerçants avec une étude sur la mise en place d'un dispositif permettant de réduire le coût du stationnement pour les clients (0,025 M€) ;
- le soutien à l'association AMAO (0,012 M€) ;
- les activités professionnelles et de gestion des activités de l'équipe (salons, adhésions, location, documentation...) pour 0,005 M€.

Le budget en investissement (0,200M€) sera consacré :

- à la mise en place d'une signalétique de polarités commerciales (0,110 M€) pour le versement du solde à la SEMDO de l'opération centre commercial Bolière ;
- aux aides directes à l'investissement pour les TPE (0,090 M€).

1.4. Numérique et système d'information géographique (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,813 M€	0,000 M€	0,877 M€	
Crédits consommables 2025	0,881 M€	0,088 M€	1,370 M€	
Montant proposé BP 2026	1,845 M€		0,628 M€	

1.4.1. Numérique

Les dépenses de fonctionnement (1,845 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O (1,794 M€).

En fonctionnement, l'association « Digital Loire Valley » est soutenue pour le développement économique et d'innovation du territoire métropolitain (0,020 M€) ainsi que l'association CRIA (0,024 M€).

Les dépenses d'investissement (0,440 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe pépinières au titre du LAB'O (0,240 M€).

1.4.2. Système d'information géographique (SIG)

Les dépenses d'investissement (0,188 M€) concernent la poursuite du développement des outils du SIG métropolitain MAP'O, outil de gestion et d'aide à la décision visant à améliorer et optimiser le service public et actualiser tous les référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain notamment les vues immersives 3D de la voirie exploitées par les services de la Métropole et des communes dans les domaines administratifs et techniques de l'urbanisme, l'aménagement, les espaces publics, l'éclairage public, l'assainissement, la gestion des déchets et l'environnement.

1.5. Emploi

1.5.1. La politique de l'emploi et de l'insertion

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,193 M€	0,238 M€	1,143 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2025	1,202 M€	0,238 M€	1,120 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2026	1,196 M€	0,242 M€	2,702 M€	0,000 M€

Les propositions budgétaires s'établissent pour 2026 à 0,060 M€ en investissement et 0,575 M€ en fonctionnement.

- **Subventions aux associations pour soutenir un retour rapide et durable à l'emploi**

En 2026, il est prévu le renouvellement des crédits en fonctionnement pour les subventions dédiées aux associations pour un montant de 0,484 M€ pour notamment l'école de la 2ème chance, Abraysie Développement, ENVIE, Le lieu multiple, la Maison des Cadres du Loiret, Initiatives et développement, la Mission locale de l'Orléanais, PES45.

Concernant l'investissement, il est prévu 0,060 M€ de subvention au titre du soutien aux associations.

- **Relation Ecole-Entreprise – Evènements programmés**

Pour les animations, conférences et salons programmés en 2026, il est prévu 0,080 M€ avec notamment l'organisation d'un évènement lié à la politique « Emploi ».

- **Cotisations auprès d'organismes de l'économie sociale et solidaire (ESS), de la transition et des clauses d'insertion**

En 2026, 0,006 M€ sont prévus afin de poursuivre la cotisation d'Orléans Métropole auprès de 3 associations en lien avec les thématiques de l'ESS et des transitions offrant ainsi l'opportunité à la métropole d'intégrer un réseau et de disposer de formations gratuites. Au titre de la politique des clauses d'insertion, il est également prévu le renouvellement de l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association Alliance Ville Emploi.

1.5.2. Emploi (Résidence des apprentis)

La reprise foncière du bâtiment accueillant la résidence des apprentis par Orléans Métropole est intervenue en décembre 2022.

Le portage des travaux de réhabilitation, a été confié à la SEMDO dans le cadre d'une consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage lancée en 2023. Les travaux permettront la réhabilitation globale de la résidence, son hébergement et sa restauration. Ils permettront aussi de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux PMR et d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration de la performance thermique.

L'acte notarié reprend le bail actuel avec le BTP CFA Centre pour la poursuite de l'activité de gestion de la résidence, le temps de désigner un opérateur économique dans le cadre d'une concession sur une durée de 5 ans qui démarrerait à l'issue des travaux. A date, la consultation de délégation de service public pour la gestion future du bâtiment a été déclarée infructueuse ; il convient de relancer cette procédure afin de désigner un gestionnaire.

De ce fait, par prudence et sans préjuger des engagements futurs de la Métropole, les crédits prévus au PPI pour le financement du mandataire, de la maîtrise d'œuvre et des travaux (2,500 M€) ont été maintenus au budget 2026.

Figure également une dépense de 0,142 M€ pour le subventionnement de la section d'investissement du budget annexe du CFA.

En fonctionnement, est inscrit une dépense de 0,621 M€ dont 0,550 M€ pour la subvention d'équilibre du budget annexe du CFA, 0,020 M€ pour des dépenses de prestations de service, 0,020 M€ de provision pour des travaux de maintenance de la résidence et 0,031 M€ de Taxe Foncière. Il est également prévu une recette de 0,190 M€ en fonctionnement correspondante au loyer.

1.6. Le budget annexe Centre de formation d'apprentis

	BUDGET ANNEXE CFA			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	4,789 M€	4,789 M€	0,399 M€	0,399 M€
Crédits consommables 2025	5,023 M€	5,023 M€	0,466 M€	0,466 M€
Montant proposé BP 2026	4,589 M€	4,589 M€	0,436 M€	0,436 M€

Outil de la politique de développement du territoire et d'attractivité de la Métropole, le centre de formation d'apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Le CFA accueille 550 apprentis et 100 adultes chaque année en formation ; il collabore avec environ 800 entreprises partenaires pour répondre aux besoins du bassin d'emploi. Le CFA propose des formations du CAP au BAC+3 dans des domaines variés tels que le commerce, l'immobilier, le tourisme, les services aux personnes, l'industrie et l'énergie. Il bénéficie de locaux modernes et performants et assure des parcours d'accompagnement sur mesure pour les apprenants et les entreprises.

Le budget 2026 intègre l'ouverture d'une classe de technicien de production industrielle, titre professionnel de niveau 4 (Bac) qui a été créée en octobre 2025.

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Vente de prod. fab., prestations et autres	0,086 M€	0,086 M€
Subventions reçues	4,038 M€	3,863 M€
Participation budget principal	0,568 M€	0,550 M€
Autres produits	0,020 M€	0,019 M€
Recettes exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
Sous-Total Recettes réelles	4,713 M€	4,518 M€
Sous-Total Recettes d'ordre	0,076 M€	0,071 M€
Total Recettes de fonctionnement	4,789 M€	4,589 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en baisse de 4,1 % avec notamment :

- 3,6 M€ de subventions des opérateurs de compétences (OPCO) contre 3,7 M€ en 2025 (application des baisses de juillet 2023 pour la totalité des contrats) ;
- 0,55 M€ de participation d'équilibre du budget principal.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	0,655 M€	0,594 M€
Charges de personnel et frais assimilés	3,597 M€	3,400 M€
Autres charges de gestion courante	0,321 M€	0,441 M€
Charges financières	0,014 M€	0,012 M€
Charges exceptionnelles	0,003 M€	0,003 M€
Sous-Total dépenses réelles	4,590 M€	4,450 M€
Sous-Total dépenses d'ordre	0,199 M€	0,139 M€
Total dépenses de fonctionnement	4,789 M€	4,589 M€

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement (4,450 M€) sont proposées en diminution de 3 % en lien avec la baisse de la masse salariale (- 5,5 %) et des charges à caractère général (- 9,3 %).

Par ailleurs, un stage rémunéré de six mois dans un pays de l'Union Européenne via le programme Trans-Europe-Centre permettra à une classe de mener, durant une semaine, un projet pédagogique et professionnel dans une ville européenne.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
dépenses d'équipement	0,248 M€	0,290 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	0,288 M€	0,330 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,111 M€	0,106 M€
Total dépenses d'investissement	0,399 M€	0,436 M€

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2026 (0,290 M€) concernent principalement :

- le renouvellement du matériel informatique et logiciels ;
- l'achat de portables pour les apprentis post bac dans le cadre du premier équipement ;
- du mobilier de classe et espaces de coworking, mais aussi d'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées ;
- le remplacement de la centrale incendie, la rénovation d'éclairages sanitaires et des travaux de sécurisation de l'accès en toiture.

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Subventions reçues	0,081 M€	0,121 M€
Subvention équipement budget principal	0,083 M€	0,142 M€
FCTVA	0,000 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	0,164 M€	0,262 M€
sous-total recettes d'ordres	0,234 M€	0,174 M€
Total recettes d'investissement	0,399 M€	0,436 M€

Les recettes d'investissement (0,262 M€) correspondent aux subventions versées par les OPCO et la Région au titre des renouvellements informatiques et des équipements pédagogiques ainsi qu'à la subvention d'équipement versée par le budget principal (0,142 M€).

Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

L'encours de dette du budget annexe est de 0,415 M€ au 31 décembre 2025 sans nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2025.

Pour l'année 2026, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,052 M€ (0,040 M€ en capital et 0,012 M€ d'intérêts) et aucun nouvel emprunt n'est prévu.

BUDGET ANNEXE CFA	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	4,7 M€	4,5 M€
Dépenses de gestion (2)	4,6 M€	4,4 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,01 M€	0,01 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,003 M€	0,003 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	0,1 M€	0,1 M€
Remboursement de capital (8)	0,04 M€	0,04 M€
Epargne disponible (9) = (7) - (8)	0,05 M€	0,03 M€

Le budget annexe CFA est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 0,550 M€ pour 2026.

1.7. Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d'arts de design (ESAD)

1.7.1. L'enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie, le budget 2026 s'établit à 31,9 M€ en investissement et 2,7 M€ en fonctionnement.

Enseignement supérieur - Recherche

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,226 M€	0,032 M€	28,750 M€	4,590 M€
Crédits consommables 2025	1,294 M€	0,032 M€	28,780 M€	4,590 M€
Montant proposé BP 2026	1,293 M€	0,306 M€	31,593 M€	15,140 M€

Le budget 2026 dédié à l'enseignement supérieur et la recherche traduit la poursuite des ambitions d'Orléans Métropole dans ce domaine prioritaire pour l'avenir et l'attractivité du territoire.

Les différentes opérations engagées se sont poursuivies en 2025 avec des étapes clés telles que la livraison des locaux pour l'école CODA et les psychomotriciens, le lancement des travaux pour le projet Campus Madeleine.

Le budget 2026 maintient un rythme d'investissement soutenu avec la poursuite des travaux d'implantation de l'Université en centre-ville, l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire, l'emploi et l'économie locale, contribuer à dynamiser l'offre d'enseignement supérieur et les effectifs étudiants.

Le budget 2026 dédié à la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de la vie étudiante (hors politique recherche et transferts de technologies) s'élève 31,593 M€ en investissement dont :

- 30,371 M€ pour l'opération Campus Madeleine ;
- 0,915 M€ pour la dernière phase de travaux ESTP ;
- 0,300 M€ pour une subvention d'équipement à l'école Agroparitech.

Des recettes d'un montant de 15,140 M€ sont attendues au titre des subventions liées au dossier de l'Hôpital Porte Madeleine :

- Etat : 5,265 M€
- Région : 4,4 M€
- Département : 4,275 M€
- FEDER : 1,2 M€

Ce budget soutiendra le fonctionnement de ces grandes écoles partenaires et l'Université d'Orléans selon les engagements contractuels et permettra de renforcer l'accompagnement à la vie étudiante, avec une dépense de fonctionnement proposée à hauteur de 1,293 M€.

Transfert de technologie - Innovation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,521 M€		0,432 M€	
Crédits consommables 2025	1,371 M€		0,432 M€	
Montant proposé BP 2026	1,436 M€	0,025 M€	0,353 M€	

Les dépenses prévues au budget 2026 pour la politique transferts de technologies – innovation, en lien avec la politique attractivité, économie numérique et grands projets économiques se répartissent comme suit :

En fonctionnement, le total des dépenses proposées au budget 2026 s'élève à 1,436 M€ :

- la subvention à Orléans Val de Loire Technopole (1,100 M€) ;
- le soutien apporté aux pôles de compétitivité (0,100 M€) ;
- le financement du cluster AgreenTech Valley (0,060 M€) et des prix AgreenTech Valley et Xavier Belin (0,007 M€) ;
- la subvention à OVLT pour le programme SAXO 45 (0,050 M€) ;
- la subvention à Cosmetic Valley pour l'évènement Cosm'Innov 2026 (0,048 M€) ;
- le financement du salon Vivatech 2026 (0,025 M€) ;
- le financement d'actions en lien avec l'international (0,026 M€) ;
- le financement de dépenses diverses de types cotisations aux pôles de compétitivité, association PEXE, France Hydrogène, AgreenTech Valley, Pôle Pharma, frais de réception (0,016 M€) ;
- le financement de l'évènement TEDx Orléans 2026 (0,003 M€).

En investissement, le total des dépenses proposées au budget 2026 s'élève à 0,353 M€ correspond :

- au solde de la subvention accordée à la plateforme de recherche médicale mutualisée d'Orléans (PRIMMO) (0,200 M€), projet en lien avec le CHU d'Orléans et l'Université d'Orléans ;
- à l'enveloppe de subventions aux projets de R&D et innovants (0,085 M€) pour soutenir l'acquisition d'équipements nécessaires à des projets de R&D. Ces crédits correspondent à des soldes de subventions déjà votées pour des projets de R&D déjà conventionnés qui s'étendent sur plusieurs années et dont le versement est prévu en 2026 ;
- à la subvention d'investissement versée sur le budget annexe pépinières pour l'@green Lab'O (0,068 M€).

1.7.2. L'école supérieure d'art et de design (ESAD)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	3,154 M€	0,496 M€	0,270 M€	
Crédits consommables 2025	3,132 M€	0,496 M€	0,276 M€	
Montant proposé BP 2026	3,251 M€	0,496 M€	0,349 M€	

L'ESAD connaît une réelle dynamique d'établissement en s'affirmant comme une fabrique d'art et de design ancrée sur les enjeux écologiques, politiques, numériques et technologiques. Cette dynamique se traduit notamment par un renouvellement de son offre de formation et l'accroissement de ses effectifs en particulier des classes préparatoires.

L'ESAD connaît une nette progression de ses effectifs, l'école accueille 337 étudiants à la rentrée 2025, évolution de 12 % des effectifs en 2 ans (301 à 337) et de 22 % en 4 ans.

Il convient de noter que la convention de partenariat passée entre l'ESAD et l'école d'architecture Paris Val de Seine qui permet d'accueillir en première année des étudiants en double cursus architecture et design avec pour objectif de créer une véritable licence architecture à l'ESAD d'Orléans.

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'ESAD en 2026 sont proposées à hauteur de 3,251 M€, dont 3,240 M€ au titre de la subvention versée par Orléans Métropole.

Les revenus de l'immeuble 0,474 M€ et le remboursement de charges pour le bâtiment rue Dupanloup composent les recettes évaluées à 0,496 M€.

Le budget d'investissement 2026 dédié à l'ESAD s'élève à 0,349 M€.

Une subvention annuelle d'investissement (0,085 M€) est versée à l'ESAD pour l'acquisition de matériel (équipement informatique, appareils, machines-outils, ordinateur, licences informatiques, mobilier).

Par ailleurs, des travaux d'adaptation et d'application des réglementations seront réalisés en 2026 pour un montant estimé à 0,264 M€.

1.8. L'agriculture périurbaine

L'agriculture fait partie des richesses économiques du territoire. Localisé dans le Val de Loire entre Beauce et Sologne, l'Orléanais bénéficie de typologies de sols diversifiées qui façonnent les paysages et offrent des productions riches : horticulture, maraichage, céréales, arboriculture et viticulture. Cette force économique doit être confortée et soutenue pour améliorer le cadre de vie et développer une alimentation de proximité et de qualité.

1.8.1. L'agriculture (Budget principal)

Le budget 2026 permettra de réaliser les actions prévues dans le projet métropolitain en cohérence avec le programme d'actions de la charte agricole 2024 – 2028.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,153 M€	0,002 M€	0,585 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2025	0,148 M€	0,002 M€	0,757 M€	0,239 M€
Montant proposé BP 2026	0,107 M€		0,573 M€	0,070 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,107 M€) concernent principalement :

- le versement de subvention de fonctionnement (0,048 M€) à l'association Open Agrifood (0,033 M€) et à la couveuse d'entreprises agricoles (association Terr'O (0,008 M€) et PES 45 (0,008 M€)) ;
- le financement d'une étude (0,020 M€) pour définir une cartographie des sols urbains de la Métropole en lien avec le projet ATOU dont un des axes de travail porte sur l'amélioration de la qualité des sols agricoles grâce aux terres excavées issus de chantiers urbains ;
- les taxes foncières du bâtiment du Pavillon des producteurs (0,019 M€) et de la ferme des Cassines (0,004 M€) ;
- l'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER pour les 22 communes (0,012 M€).

En investissement, les actions liées à la mise en œuvre de la charte agricole (0,573 M€) sont diverses et concernent essentiellement :

- la préfiguration du projet de la ferme des Cassines, par le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), par la réalisation d'études de faisabilité sur le volet expérimental du site (REUT et récupération des eaux pluviales, micro plateforme de compostage), par la remise en état des forages et par la mise en place d'une solution temporaire pour l'installation d'agriculteurs (0,335 M€) ;
- le projet ATOU : reversement d'une partie de la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt des démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles (DTTAA) de la Banque des territoires aux partenaires du projet ainsi que des études portées par Orléans Métropole (0,103 M€)
- l'appel à projets communaux pour le développement agricole (0,050 M€) ;
- les frais de portage EPFLi pour la requalification des friches « Clos du Bas des Tarettes » (0,040 M€) ;
- la réalisation d'une étude alimentaire (0,025 M€) ;
- l'appel à projets « Plan de développement végétal » auprès des services espaces verts des communes sur la thématique des jardins de pluie (0,015 M€) ;
- le versement de subventions d'investissement aux agriculteurs pour le développement durable des exploitations (0,005 M€).

1.8.2. Le pavillon des producteurs (budget annexe Marché de gros)

La gestion du pavillon des producteurs (budget annexe Marché de gros) situé à La Chapelle-Saint-Mesmin est assurée en régie. En raison du caractère de service public à caractère industriel et commercial, l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à la réalisation et au fonctionnement de l'équipement est isolé comptablement au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

	BUDGET ANNEXE MARCHÉ DE GROS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,040 M€	0,040 M€	0,029 M€	0,029 M€
Crédits consommables 2025	0,180 M€	0,180 M€	0,158 M€	0,158 M€
Montant proposé BP 2026	0,039 M€	0,039 M€	0,032 M€	0,032 M€

En 2026, le budget annexe comptabilise, en recettes réelles de fonctionnement, les loyers perçus auprès des maraîchers utilisateurs du marché de gros (0,014 M€) et en dépenses réelles, les charges d'exploitation du marché de gros (0,013 M€), intégrant l'entretien du bâtiment, des espaces verts, les fluides et les frais de télécommunications.

En investissement, des dépenses inscrites de 0,006 M€ correspondent à des travaux d'amélioration du bâtiment.

1.9. Tourisme

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,749 M€	2,121 M€	0,100 M€	
Crédits consommables 2025	1,920 M€	2,134 M€	0,102 M€	
Montant proposé BP 2026	1,967 M€	2,290 M€	0,098 M€	

Dans l'objectif de faire rayonner le territoire métropolitain au cœur du Val de Loire, situé aux portes des Châteaux de la Loire et de valoriser son patrimoine exceptionnel, la société publique locale (SPL) « Orléans Val de Loire Tourisme » a été créée. L'actionnariat est partagé à 80% pour Orléans Métropole et 20% pour la Ville d'Orléans.

Depuis la fin du COVID, le territoire connaît un très fort développement touristique, qui est à mettre en perspective avec la réussite des nombreux chantiers initiés par l'office de tourisme ces dernières années, ainsi que la livraison du nouvel équipement pour le tourisme d'affaires CO'Met.

L'activité de l'office de tourisme est régie dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) passée sur 5 ans et qui a débuté en janvier 2024 avec le SPL Orléans Val de Loire Tourisme.

La SPL qui perçoit ses recettes propres (actions spécifiques notamment pour le tourisme vert, développement du cyclotourisme, opérations de marketing, promotion, produits boutique) et une compensation pour charge de services publics versée par la Métropole à hauteur de 1,6 M€.

Est également prévue, la réalisation d'actions spécifiques par la Métropole pour la promotion (adhésions, fonctionnement des équipements touristiques, soutien aux initiatives locales, ...) pour un montant de 0,157 M€.

Par ailleurs, 0,210 M€ sont inscrits au titre du reversement de la taxe de séjour départementale instaurée en 2025 et qui sera perçue pour la première fois en 2026 par la Métropole. Le produit de cette taxe est reversé à l'euro au département.

En forte évolution depuis 4 ans, la recette de taxe de séjour, qui finance la politique touristique est estimée à 2,210 M€ (dont 0,210 M€ sont reversés au département).

Ces recettes sont complétées par le versement d'un loyer par l'office de tourisme pour la mise à disposition des locaux de la place du Martroi à hauteur de 0,080 M€.

En investissement, un budget de 0,098 M€ est prévu pour accompagner les projets touristiques avec notamment l'aide au développement des communes de la Métropole et la finalisation de la signalétique touristique.

1.10. Sport et équipements sportifs Métropolitains

1.10.1.Sport

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,906 M€			
Crédits consommables 2025	1,907 M€			
Montant proposé BP 2026	0,195 M€			

Conformément à la CLECT de mai 2025, le budget 2026 ne prévoit plus de crédits de subventions aux clubs de haut niveau dont la compétence a été transférée aux communes.

Ainsi, en 2026, des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 0,195 M€ et correspondent au maintien de l'achat de prestations aux clubs professionnels (Septors et OLB).

1.10.2.Parc de Loire

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,509 M€	0,035 M€	0,127 M€	
Crédits consommables 2025	0,482 M€	0,035 M€	0,146 M€	
Montant proposé BP 2026	0,513 M€	0,039 M€	0,127 M€	

En 2026, les crédits proposés **en dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 0,513 M€ pour :

- les dépenses liées aux fluides, entretien courant, fournitures et gardiennage du Parc de Loire (0,267 M€) ;
- le remboursement à la Ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,246 M€).

Les recettes de fonctionnement (0,039 M€) concernant la base nautique et de loisirs sont liées essentiellement aux redevances d'occupation du domaine public.

Des crédits **d'investissement** (0,127 M€) sont prévus et concernent principalement la poursuite des investissements et notamment la deuxième phase concernant la sonorisation du site et la sécurisation des pontons.

1.11. Service métropolitain des archives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,036 M€		0,036 M€	
Crédits consommables 2025	0,036 M€		0,036 M€	
Montant proposé BP 2026	0,052 M€		0,030 M€	

Les crédits de **fonctionnement** des archives métropolitaines sont inscrits pour 0,052 M€ afin de mener à bien les missions, à caractère obligatoire.

Par ailleurs, le service des Archives conserve plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives d'Orléans Métropole dans le bâtiment occupé par la direction du Cycle de l'eau à La Chapelle-Saint-Mesmin. Des travaux devant être réalisés dans ce bâtiment, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires afin de confier à un prestataire le déménagement de ces archives.

En **investissement**, un budget de 0,030 M€ est sollicité et concerne principalement l'acquisition d'équipements.

2. Aménagement du territoire

2.1. Interives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,020 M€	0,004 M€	2,323 M€	
Crédits consommables 2025	0,026 M€	0,004 M€	1,943 M€	
Montant proposé BP 2026	0,021 M€		0,635 M€	0,000 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,021 M€) correspondent essentiellement aux taxes foncières relatives aux biens acquis pour maîtriser le foncier.

En investissement, le budget 2026 (0,635 M€) prévoit de mener à bien les opérations suivantes dans le périmètre de la ZAC et à l'extérieur de celle-ci afin de :

- verser une participation à la SEMDO, aménageur de la ZAC 1 (0,532 M€) ;
- poursuivre la requête en référé expertise concernant les désordres du parking Danton (0,040 M€) ;
- continuer et développer les actions de communication pour l'attractivité et l'appropriation du projet (0,033 M€) ;
- poursuivre les études nécessaires à l'accompagnement et à la poursuite du projet Grand Interives (0,030 M€).

2.2. Aménagement urbain et maîtrise foncière

2.2.1. L'aménagement urbain et la planification

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,700 M€	0,068 M€	11,269 M€	6,380 M€
Crédits consommables 2025	0,711 M€	0,068 M€	12,515 M€	6,451 M€
Montant proposé BP 2026	0,685 M€	0,080 M€	7,065 M€	4,200 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,685 M€) concernent la subvention versée à TOPOS (0,650 M€) et les frais annexes liés à la procédure d'élaboration du PLU Métropolitain notamment des frais d'avocat pour de potentiels contentieux ainsi que des dépenses au titre de l'aménagement du site des Groues.

La recette (0,080 M€) correspond au remboursement par TOPOS du salaire de sa responsable, agent d'Orléans Métropole mis à disposition de TOPOS.

En investissement, les dépenses (7,065 M€) concernent notamment :

- la taxe d'aménagement perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes inscrites pour 3,5 M€ en dépenses/recettes ;
- le projet place d'Arc, notamment les travaux de démolition dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la poste (1,045 M€) ;
- l'aménagement de la tête nord du pont de l'Europe (1,404 M€) avec la poursuite des travaux de requalification des espaces publics ainsi que l'acquisition du foncier et des frais d'annuités de portage par l'EPFLI ;
- l'aménagement de l'écoquartier des Groues (0,589 M€) : poursuite des travaux de pré configuration) et des acquisitions foncières ;
- le boulevard urbain des Groues avec les annuités des frais de portage de l'EPFLI et les démolitions de maisons rue Maurice Millet (0,240 M€) ;
- les procédures d'évolution du PLU métropolitain (modification, mises à jour, mise en compatibilité) (0,167 M€) ;
- l'AMO pollution (0,120 M€) : désignation d'un AMO afin d'accompagner les services dans la gestion de la pollution des sols dans le cadre des divers projets d'aménagement de la Métropole ainsi que des études d'orientations d'aménagement à mener

Côté recettes, sont inscrits 3,500 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 0,700 M€ au titre de cessions.

2.2.2. Politique foncière

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,133 M€	0,085 M€	0,850 M€	
Crédits consommables 2025	0,148 M€	0,085 M€	0,850 M€	
Montant proposé BP 2026	0,127 M€	0,085 M€	0,650 M€	

En fonctionnement, les dépenses (0,127 M€) concernent des taxes foncières ainsi que des honoraires fonciers. Les recettes (0,085 M€) correspondent aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole et des droits de passage Télécom.

En investissement (0,650 M€), la politique d'aménagement dynamique menée par la Métropole, tant vis-à-vis des projets structurants du territoire que vis-à-vis du développement économique, conduit à une politique foncière ambitieuse. Celle-ci se traduit en 2026 par diverses actions de préemption, acquisitions amiables au titre des politiques portées par la Métropole. 0,300 M€ sont proposés pour des acquisitions d'opportunité. Il est également prévu des annuités EPFLI liées à ALSTOM (0,350 M€). D'autres acquisitions sont également prévues dans différents domaines d'activités de la Métropole.

2.3. Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

2.3.1. Délégation des aides à la pierre

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025			3,000 M€	3,000 M€
Crédits consommables 2025			3,048 M€	3,237 M€
Montant proposé BP 2026			3,000 M€	3,000 M€

Au titre des aides à la pierre, dont la gestion est déléguée par l'Etat à Orléans Métropole, le budget 2026 prévoit :

- d'une part 1 M€ d'engagements nouveaux de crédits destinés aux bailleurs sociaux pour réaliser les objectifs de production de logements sociaux ;
- d'autre part 2 M€ de crédits de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour accompagner l'amélioration de l'habitat privé. Ces crédits seront formalisés dans le cadre d'un avenant annuel à passer en début d'année 2026.

2.3.2. Logement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,747 M€	0,244 M€	2,443 M€	0,077 M€
Crédits consommables 2025	0,777 M€	1,023 M€	2,443 M€	0,156 M€
Montant proposé BP 2026	0,794 M€	0,578 M€	3,285 M€	

Le budget 2026 est élaboré en cohérence avec les objectifs définis dans le programme local de l'habitat, avec la construction de 465 logements sociaux.

En fonctionnement, les dépenses inscrites au budget 2026 (0,794 M€) correspondent essentiellement :

- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique du guichet Ma Métro Rénov' (0,300 M€), et à l'association Maison de l'habitat (0,177 M€) ;
- à des actions proposées dans le cadre du Pacte des solidarités : mutations bloquées, baisse expérimentale des loyers, fiabilisation du SNE (système d'enregistrement de la demande de logement social), appartement pédagogique itinérant (0,150 M€) ;
- au soutien aux associations qui favorisent le parcours résidentiel des ménages fragiles (0,061 M€) et le recours à des cabinets d'étude qui accompagneront la Métropole et ses partenaires dans la mise en œuvre de projet de restructuration urbaine de quartier politique de la ville.

En investissement, Orléans Métropole consacrera 3,285 M€ pour soutenir le développement de l'habitat sur son territoire en accompagnement des aides à la pierre attribuées par l'Etat, avec notamment :

- l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain (0,650 M€), ainsi que la reconstitution d'une centaine de logements démolis dans les quartiers ANRU (0,300 M€) ;
- la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle de logements sociaux et logements spécifiques (0,527 M€) et pour la rénovation thermique des logements sociaux (0,245 M€) ;
- l'accélération des aides apportées pour la réhabilitation thermique du parc de logements privés (1,050 M€), y compris l'instauration d'un dispositif de résorption de l'habitat dégradé, énergivore et vacant Ma Métro Renov' + ; (propriétaires modestes, travaux de rénovation énergétique ambitieux), la poursuite des deux plans de sauvegarde des copropriétés de la Dalle à la source (0,095 M€) en accompagnement des aides de l'Anah.

2.4. Rénovation urbaine

En 2004 puis en 2008, la Ville d'Orléans a signé deux conventions avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le Grand projet de Ville (GPV) du quartier de La Source et la convention territoriale de l'Argonne (CTA) du quartier éponyme. Ces politiques ont permis une mutation des deux quartiers d'une ampleur inédite, améliorant de manière visible et concrète le cadre de vie des habitants.

Bilan ANRU 1 La Source : budget GPV de 210 M€, dont 22 M€ pris en charge par la Ville d'Orléans. Avec des réalisations emblématiques : complexe sportif, médiathèque Maurice-Genevoix, maison des associations/annexe du conservatoire, groupe scolaire Pauline Kergomard, restructuration du centre commercial 2002. Et des créations ou requalifications d'espaces publics : aménagement de jardins dont le jardin de la Renaissance qui relie la place Renan au rez-de-dalle, ainsi que des interventions sur 12 voiries.

Bilan ANRU 1 L'Argonne : budget CTA de 78 M€, dont 12,5 M€ pris en charge par la Ville d'Orléans. Une nouvelle attractivité avec la construction de l'Argonote (équipement sportif, culturel et polyvalent), la restructuration du centre commercial Marie Stuart puis la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ou encore la restructuration d'un centre d'animation sociale. Une réorganisation du tissu urbain impulsée par le passage de la ligne B du tramway, complétée par la requalification de voiries, du désenclavement, des espaces publics créés ou requalifiés.

Une diminution des faits de délinquance de proximité a été constatée dans ces deux quartiers.

Par un effet levier, cette politique permet des investissements des bailleurs et des interventions de différents maîtres d'ouvrage sur l'habitat :

- quartier de La Source : 686 démolitions, 257 constructions, 2 092 requalifications, 1 935 résidentialisations ;
- quartier de l'Argonne : 225 logements démolis, 80 logements requalifiés, 1 300 logements résidentialisés, 1 800 logements en « amélioration qualité de service »

Le taux de vacance global pour les logements du parc locatif sur le quartier de La Source a été considérablement réduit : il est passé de 18,2% en 2004 à 3,9% en 2025.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU a précisé le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains qui ont été déclinés dans la convention pluriannuelle sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'Argonne, de La Source et des Chaises. La création et la réalisation de ces opérations d'aménagement ont été déclarées d'intérêt métropolitain en 2017.

La convention de renouvellement urbain, qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre, a été approuvée au Comité national d'engagement (CNE) de l'ANRU, ce qui a permis d'engager la phase opérationnelle en 2019 et ce jusqu'en 2030.

Dans ce cadre, vont notamment être réalisés sur les trois quartiers :

- la restructuration du centre commercial Bolière 3 ;
- la restructuration de la dalle de la Source ;
- la construction de l'ensemble immobilier à vocation économique César Franck à l'Argonne ;
- la passerelle cyclo-piétonne et la requalification du centre commercial des Chaises ;
- la requalification ou prolongation de 34 rues ;
- l'aménagement ou l'extension de 8 jardins publics.

En ce qui concerne les interventions des maîtres d'ouvrage sur l'habitat, la convention prévoit : 844 démolitions de logements, 1 992 requalifications et 1 916 résidentialisations.

Le programme complémentaire « clause de revoyure » a été présenté au CNE de l'ANRU le 30 juin 2022. L'agence a émis un avis favorable pour soutenir les interventions sur le secteur dalle du quartier de La Source et apporter un financement complémentaire. Un avenant n°2 à la convention ANRU a été signé le 21 avril 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,035 M€		3,329 M€	0,256 M€
Crédits consommables 2025	0,035 M€		3,329 M€	0,491 M€
Montant proposé BP 2026	0,041 M€		4,025 M€	0,791 M€

En fonctionnement, les dépenses (0,041 M€) correspondent essentiellement aux charges locatives et taxes foncières des quartiers de La Source et des Chaises, ainsi qu'aux actions de suivi des projets de renouvellement urbain.

En investissement, les dépenses (4,025 M€) concernent :

- une étude bilan PNRU-NPNRU (programme national de rénovation urbaine et nouveau programme national de renouvellement urbain) transversale aux 3 quartiers ;
- les concessions d'aménagement de l'Argonne, La Source et César Franck ;
- le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des Chaises ;
- des acquisitions foncières relatives au quartier des Chaises ;
- des travaux complémentaires de l'espace public sur les quartiers de la Source et de l'Argonne.

2.5. Projet Loire

La politique Loire s'inscrit dans la mise en œuvre de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » détenue par Orléans Métropole.

En 2025, dans la continuité des années précédentes et dans un souci d'équilibre de maintien des usages et de préservation de l'environnement, il a été constaté le succès croissant des actions menées dans le cadre de son développement, au regard notamment de l'évolution en hausse de la fréquentation (avec 700 000 visiteurs au total).

L'année 2026 permettra ainsi de poursuivre la valorisation du patrimoine naturel et ligérien des espaces du Parc de Loire, de continuer les actions de reconquête écologique des milieux artificialisés, et d'achever des opérations d'aménagement structurantes fléchées au plan d'actions 2021-2026.

La gestion du port et du canal d'Orléans entre également dans cette compétence.

2.5.1. Parc de Loire

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,601 M€	0,000 M€	1,294 M€	0,200 M€
Crédits consommables 2025	0,744 M€	0,006 M€	2,003 M€	0,530 M€
Montant proposé BP 2026	0,220 M€		2,109 M€	0,130 M€

Le montant alloué aux **dépenses de fonctionnement** en 2026 est de 0,220 M€, dont principalement :

- 0,180 M€ pour l'entretien du site et des prairies par éco pâturage, avec l'augmentation du périmètre d'entretien dans la partie Est du Parc, l'augmentation de l'enveloppe de gestion des arbres dans le parc, ainsi qu'une nouvelle mission de fauchage du plan d'eau ;
- 0,030 M€ pour l'entretien des itinéraires piétons et cyclables dont ceux des aménagements de la Loire à Vélo (Saint-Jean-de-Braye/Chécy) et fauchage des bords du canal de la Loire à vélo entre Saint-Jean-de-Braye et Chécy ;
- 0,010 M€ pour la gestion courante des équipements.

En **investissement**, le budget 2026 (2,109 M€) comprend notamment :

- 1,250 M€ représentant l'annuité du foncier ainsi que les frais de portage versés à l'EPFLI (acquisition du site BECOME), en attente des négociations ouvertes avec l'EPFLI et ALKERN, en raison d'investissements complémentaires de pollution menées par l'EPFLI, et ce avant le rachat par la Métropole ;
- 0,295 M€ pour la poursuite des aménagements du Fil de Loire : achèvement de la séquence 5 et création de la nouvelle séquence 1 reliant la partie Ouest (secteur des Capucins) aux autres aménagements du Parc de Loire ;
- 0,160 M€ pour la réhabilitation écologique prévues au plan de gestion écologique permettant de respecter les mesures règlementaires environnementales ;
- 0,132 M€ pour les premiers travaux de sécurisation sur l'espace public Capucins ;
- 0,100 M€ pour des travaux de gros entretien du parc de Loire ;
- 0,050 M€ pour les travaux de sécurisation du patrimoine arboré et d'aménagement paysagers ;
- 0,048 M€ pour la poursuite des études d'AMO (durée marché 4 ans) et de mobilité interne du Parc de Loire ;
- 0,038 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre lancées sur la future plaine des jeux.

En recette, Orléans Métropole percevra 0,130 M€ de subvention au titre du Fonds Vert pour la renaturation de la partie ouest du Parc de Loire, hors site Become.

2.5.2. Le port

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,059 M€		0,205 M€	
Crédits consommables 2025	0,070 M€		0,205 M€	
Montant proposé BP 2026	0,154 M€		0,200 M€	

Le montant alloué aux **dépenses de fonctionnement** 2026 est de 0,154 M€, dont principalement :

- 0,080 M€ pour des prestations de nettoyage du canal (arrachage de la Jussie) ;
- 0,045 M€ pour la gestion du Port / mise en sécurité des équipements du Port, lié à l'augmentation des coûts de prestation ;
- 0,010 M€ pour la maintenance de l'écluse ;
- 0,008 M€ pour l'entretien des abords du Port.

Le montant alloué aux **dépenses d'investissement** est de 0,200 M€ :

- 0,100 M€ pour les travaux sur l'écluse ;
- 0,050 M€ pour des travaux de remise en état du canal ;
- 0,050 M€ pour des travaux de remise en état des perrés de Loire.

3. Cohésion sociale et territoriale

Par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la Métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, sur la prévention spécialisée et le fonds d'aide aux jeunes.

3.1. Fonds unifié logement (FUL)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,145 M€	0,845 M€		
Crédits consommables 2025	1,150 M€	0,845 M€		
Montant proposé BP 2026	1,175 M€	0,875 M€		

Le FUL, outil financier du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), a vocation à aider les ménages en difficulté, sous conditions de ressources, à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Il comprend plusieurs types d'aides :

- des aides financières directes aux personnes en difficulté dans leur parcours logement sous forme de subvention de type (dépôt de garantie, cautionnement du loyer et des charges locatives, équipements mobiliers ou ménagers de première nécessité, aides au paiement de factures impayées pour le loyer, l'énergie, l'eau et le téléphone ;
- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré par une association dans le cadre d'un marché ou de convention annuelle pour un accompagnement individualisé ou collectif, ou le financement de dispositif de sous location à bail glissant dans le parc social.

Le budget du FUL est composé de contributions de plusieurs organismes : le Conseil départemental, la CAF, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone et la métropole d'Orléans.

Il est proposé de modifier en 2026 le barème financier de la manière suivante :

- auprès des bailleurs sociaux sur la base de 4,50 € (au lieu de 4,40 € depuis 2019) sur le territoire de la Métropole ;
- s'agissant des fournisseurs d'énergie, des contacts ont été pris avec Total Energies afin d'augmenter le nombre de contributeurs.

Le budget de **fonctionnement** est proposé, en dépenses à 1,175 M€ et concerne les trois volets d'intervention du FUL :

- l'accompagnement social lié au logement réalisé dans le cadre d'un marché annuel (0,780 M€) ;
- les aides individuelles à l'accès et au maintien dans le logement (0,333 M€) ;
- les actions complémentaires dédiées à l'accompagnement dans le logement (0,062 M€).

3.2. Prévention spécialisée

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,205 M€	0,805 M€	0,010 M€	
Crédits consommables 2025	0,205 M€	0,805 M€	0,010 M€	
Montant proposé BP 2026	0,220 M€	0,841 M€	0,010 M€	

Au 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de compétences du Département vers la Métropole, le pôle prévention réussite a intégré un service métropolitain dédié à la prévention spécialisée, composé de 14 éducateurs spécialisés qui interviennent principalement dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Le budget total de la prévention spécialisée est proposé à hauteur de 0,230 M€ (hors masse salariale) :

- 0,220 M€ de **dépenses de fonctionnement** courant (prestations, actions de prévention, frais de fonctionnement, fournitures et petits équipements...);
- 0,010 M€ de **dépenses d'équipement**.

Les **recettes de fonctionnement** (0,841 M€) pour 2026 se composent :

- de la contribution des 4 villes ayant des quartiers prioritaires : Orléans via son CCAS (0,200 M€), Fleury les Aubrais (0,030 M€), Saint Jean de Braye (0,030 M€) et Saint Jean de la Ruelle (0,030 M€);
- de la dotation de transfert du département 0,300 M€;
- de recettes du contrat de ville pour 0,150 M€ dans le cadre de la convention triennale entre la Métropole et l'Etat;
- d'une recette du Département de 0,040 M€ au titre de la prévention envers les jeunes;
- de recettes dans le cadre de la mise en place du pacte des solidarités finançant des actions de prévention auprès de collégiens et la diversification des chantiers éducatifs pour 0,060 M€.

3.3. Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,203 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2025	0,203 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€
Montant proposé BP 2026	0,203 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans révolus, en finançant :

- des aides individuelles;
- des actions et des mesures d'accompagnement.

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour le budget 2026 s'élèvent à 0,203 M€, et se répartissent entre :

- 0,198 M€ de dépenses de fonctionnement courant;
- 0,005 M€ de remboursement de mise à disposition.

Le budget proposé en **recettes de fonctionnement** est estimé à 0,211 M€ et correspond :

- aux recettes perçues par le Département conformément à la convention de transfert (0,197 M€);
- aux recettes perçues, au titre du fonds par la MSA (0,002 M€) et la CAF (0,007 M€);
- aux remboursements liés aux chèques d'accompagnement personnalisé non attribués (0,005 M€).

Une enveloppe en **investissement** est prévue avec 0,006 M€ en dépenses et en recettes pour des frais de cautionnement.

3.4. Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

3.4.1. Espace cinéraire

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,006 M€	0,115 M€	0,555 M€	
Crédits consommables 2025	0,006 M€	0,115 M€	0,555 M€	
Montant proposé BP 2026	0,006 M€	0,115 M€	0,056 M€	

Le budget de **fonctionnement** est proposé en dépenses à hauteur de 0,006 M€. Ces dépenses correspondent principalement à une provision pour parer l'aléa des demandes de rétrocessions qui interviennent de manière imprévisible à hauteur 0,004 M€.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont attendues à hauteur de 0,115 M€ et correspondent aux recettes des ventes des concessions dans le site cinéraire.

L'investissement de 0,056 M€ correspond aux dépenses prévues dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du site cinéraire.

3.4.2. Crématorium - budget annexe (HT)

La gestion d'un crématorium au cimetière des lfs, mission de service public industriel et commercial, comprend :

- la construction et l'entretien d'un crématorium ;
- l'ensemble des opérations liées à la crémation des personnes décédées, de la réception du cercueil à la remise de l'urne à la famille.

En 2024, 1 920 crémations ont été effectuées au crématorium des lfs. Ce chiffre est le plus élevé constaté depuis l'ouverture du centre funéraire en novembre 1994. En 2023, la moitié des crémations a concerné des personnes domiciliées dans la Métropole Orléanaise.

	BUDGET ANNEXE CREMATORIUM			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,091 M€	1,091 M€	0,216 M€	0,216 M€
Crédits consommables 2025	3,877 M€	3,877 M€	3,900 M€	3,900 M€
Montant proposé BP 2026	1,096 M€	1,096 M€	0,347 M€	0,347 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Vente de prod. fab., prest. serv	1,090 M€	1,095 M€
Recettes exceptionnelles	0,001 M€	0,001 M€
sous-total recettes réelles	1,091 M€	1,096 M€
sous-total recettes d'ordre	0,000 M€	0,000 M€
TOTAL	1,091 M€	1,096 M€

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe correspond aux recettes des prestations de crémation qui sont évaluées pour 2026 à 1,065 M€.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	0,429 M€	0,314 M€
Charges de personnel et frais assimilés	0,449 M€	0,449 M€
Autres charges de gestions courante	0,045 M€	0,045 M€
Charges exceptionnelles	0,001 M€	0,031 M€
Sous-total dépenses réelles	0,924 M€	0,838 M€
Sous-total dépenses d'ordre	0,167 M€	0,257 M€
TOTAL	1,091 M€	1,096 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,838 M€.

Les charges à caractère général (0,314 M€), concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides ;
- le coût de maintenance et d'entretien des appareils, des locaux et des matériels ;
- les fournitures diverses et le carburant.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel (0,449 M€), le remboursement des charges indirectes au budget principal (0,045 M€) et les dons dans le cadre de la revalorisation des métaux.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
dépenses équipement	0,191 M€	0,322 M€
sous-total dépenses réelles	0,191 M€	0,322 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,025 M€	0,025 M€
TOTAL	0,216 M€	0,347 M€

Les dépenses d'investissement (0,322 M€) s'expliquent principalement par la poursuite des études et la réalisation des travaux pour la construction d'une nouvelle salle des cérémonies d'une capacité de 200 personnes (0,260 M€) Elles concernent également le renouvellement courant du matériel informatique et de téléphonie et de la provision de gros entretiens.

Recettes d'investissement

En millions d'euros HT	BP 2025	BP 2026
emprunts et dettes assimilées	0,024 M€	0,065 M€
sous-total recettes réelles	0,024 M€	0,065 M€
sous-total dépenses d'ordre	0,192 M€	0,282 M€
TOTAL	0,216 M€	0,347 M€

En investissement, les recettes inscrites au budget 2026 correspondent à un emprunt d'équilibre pour 0,065 M€ et à des écritures d'ordre pour 0,282 M€.

3.5. Gens du voyage

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,398 M€	0,455 M€	1,222 M€	0,085 M€
Crédits consommables 2025	0,171 M€	0,455 M€	1,362 M€	0,085 M€
Montant proposé BP 2026	0,317 M€	0,432 M€	1,150 M€	0,075 M€

L'accueil des gens du voyage sur l'agglomération orléanaise est assuré sur 5 sites comptant 113 emplacements sur 4 aires d'accueil, et 200 emplacements pour les grands groupes sur une aire de grands passages.

Le schéma directeur d'accueil des gens du voyage approuvé au Conseil Métropolitain de septembre 2024 permet l'ouverture de deux aires de moyens passages, mode d'accueil innovant pour les gens du voyage pour éviter les emplacements illicites sur les zones économiques et met l'accent sur la dimension sociale et sanitaire ainsi que sur la scolarisation des enfants.

Les dépenses d'investissement (1,150 M€) comprenant les travaux de création de l'aire de moyens passages de Marigny-les-Usages (0,450 M€), des travaux bâtimentaires à la Source (0,447 M€), des aménagements et équipements des aires (0,178 M€), et les cautionnements prévus en dépenses et en recettes pour 0,075 M€.

En fonctionnement, les crédits proposés s'établissent à 0,317 M€ et concernent les opérations de gestion courante (achats de fournitures d'entretien, marché de prestation à caractère social, assistance à maîtrise d'œuvre) et l'entretien du patrimoine.

Les recettes de fonctionnement (0,432 M€) sont constituées des recettes d'occupation des aires, de recettes de facturation des fluides et des prestations annexes ainsi que de l'allocation temporaire du logement 2 (ALT2).

3.6. Politique de la ville

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,201 M€	0,196 M€		
Crédits consommables 2025	0,201 M€	0,196 M€		
Montant proposé BP 2026	0,371 M€	0,366 M€		

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014-173 du 21 février 2014 développe une ambition pour les quartiers populaires en difficulté et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville.

Cette politique sectorielle et additionnelle doit encourager l'innovation et susciter l'expérimentation dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La participation des habitants est souhaitée par l'installation de conseils citoyens et les maisons de projets pour les quartiers bénéficiant d'un programme de renouvellement urbain.

La politique de la ville est matérialisée par le Contrat de Ville, co-présidé par la Préfecture et la Métropole. Depuis 2024, une nouvelle feuille de route de la politique de la ville a été engagée dans le cadre des plans « engagements quartiers 2030 ». La géographie prioritaire reste inchangée avec le maintien des 10 quartiers prioritaires actuels sur la métropole même si le périmètre de chacun a légèrement évolué. Le programme 2024/2030 repose sur 6 axes thématiques définis collégialement : le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la transition écologique et numérique, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation-parentalité, l'accès aux soins et à la santé, jeunesse, la tranquillité et la sécurité publique, le « aller vers ».

En 2026, le budget de dépenses de fonctionnement est proposé à 0,371 M€ dont 0,361 M€ au titre des actions menées pour le pacte local des solidarités et 0,010 M€ pour l'organisation de séminaires et réunions avec les différents acteurs des quartiers prioritaires.

Dans le prolongement du plan pauvreté, la Métropole a signé en 2024, avec la Préfecture, un pacte local des solidarités sur la période 2024/2027 reposant sur 4 axes :

- la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous ;
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- la construction d'une transition écologique solidaire.

Orléans Métropole va percevoir en 2026 une subvention de 0,361 M€ de l'Etat, correspondant aux financements de ces actions au titre du pacte local des solidarités. Il est ensuite prévu qu'Orléans Métropole reverse cette subvention aux différentes communes ayant des actions validées dans ce plan local.

4. Transition écologique

4.1. Mobilité et transports urbains

La mobilité fait partie des principales compétences de la Métropole. Les habitants de la métropole sont amenés à utiliser de plus en plus les différents modes de déplacement qui sont mis à leur disposition, qu'il s'agisse du tram, des bus ou des vélos. Aujourd'hui, la mobilité poursuit un double objectif :

- proposer des services innovants et moderniser afin de faciliter l'utilisation des transports en commun et diminuer l'impact de la voiture ;
- contribuer, par ses initiatives, au développement durable de notre territoire en diminuant l'émission de gaz à effet de serre.

4.1.1. Mobilité douce et circulation

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	12,044 M€	0,197 M€	1,907 M€	0,039 M€
Crédits consommables 2025	11,963 M€	0,197 M€	1,907 M€	0,164 M€
Montant proposé BP 2026	11,243 M€	0,162 M€	1,476 M€	0,000 M€

En **fonctionnement**, les dépenses (11,243 M€) sont inscrites en baisse, du fait notamment de la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (10,4 M€ soit - 0,800 M€ par rapport à 2025). Pour mémoire, les subventions d'équilibre inscrites au budget 2024 et 2025 intègrent le reversement du fonds de réserve de l'ancienne DSP pour respectivement 9 M€ et 3,8 M€. Sans ces versements, la subvention d'équilibre aurait été de 16 M€ en 2024 et de 15,8 M€ au BP 2025.

Les autres dépenses de fonctionnement (0,843 M€) portent notamment sur :

- la gestion de l'accès du centre ancien et du poste de régulation du trafic (0,327 M€) ;
- la fourniture et l'entretien des mats de signalisation tricolore et des bornes du centre ancien (0,295 M€) ;
- la maintenance des bornes de rechargement des véhicules électriques (0,214 M€), compensé par une recette de 0,160 M€ liée à l'utilisation des bornes. Les recettes des bornes sont en diminution par rapport à 2025 en raison de la baisse de la fréquentation liée à la hausse du tarif.

En **investissement**, les crédits de paiement sont proposés à hauteur de 1,476 M€ avec principalement :

- pour la circulation :
 - la remise à niveau continue des carrefours et contrôleurs à feux (0,545 M€) ;
 - les investissements sur le poste central de régulation du trafic avec le raccordement des nouveaux carrefours et les comptages routiers (0,210 M€) et travaux de jalonnement par la pose de panneaux de signalisation et de mats de signalisation tricolore (0,140 M€) ;
 - les études de circulation et de modélisation des déplacements (0,210 M€) afin d'accompagner les grands projets d'aménagement ;
 - le remplacement des bornes escamotables (0,176 M€).
- pour les autres projets inscrits en politique mobilité :
 - le plan accessibilité : étude de définition d'une stratégie de développement de la marche à pied et l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics (0,100 M€) ;
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques (0,045 M€) ;
 - l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,030 M€).

4.1.2. Budget annexe transport

Le budget annexe transport recouvre l'ensemble de l'offre de mobilité avec les tramways, les bus, les vélos, le Batoloire et le transport à la demande.

En 2025, un nouveau contrat de DSP a débuté avec la société Kéolis. Celui-ci a permis de développer de nouveaux services et une offre mieux adaptée aux besoins :

- desserte de 100% du territoire ;
- 24 heures sur 24 grâce à l'extension de RésaTAO ;
- tarification sociale ;
- déploiement d'une nouvelle offre de vélos électriques dans les 9 communes urbaines de la métropole ;
- nouvelle application avec bouton SOS...

Ce contrat de délégation de service public présente également un nouvel équilibre financier avec un niveau de contribution de la collectivité moins élevé (passe de 86,5 M€ en 2024 à une prévision de 84,4 M€ en 2025 et 85,6 M€ en 2026).

Les recettes du réseau sont quant à elles en progression et sont évaluées à 24,3 M€ en 2026 contre 23,5 M€ en 2025 et 22,4 M€ en 2024.

Evolution financière du contrat de DSP (hors débouclage du fonds de réserve) :

Evolution DSP 2019 à 2026	Ancienne DSP						Nouvelle DSP	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.	2026 prév.
Dépenses	66,8 M€	67,3 M€	67,3 M€	71,2 M€	78,8 M€	86,5 M€	84,4 M€	85,6 M€
Recettes	21,6 M€	21,3 M€	16,5 M€	20,2 M€	21,4 M€	22,4 M€	23,6 M€	24,3 M€

Le fonds de réserve de l'ancienne DSP a été débouclé à la demande de la Métropole pour 9 M€ en 2024 et un solde de 4,2 M€ en 2025 (3,8 M€ inscrits au BP 2025). Ce dispositif n'est pas reconduit dans le nouveau contrat.

	BUDGET ANNEXE TRANSPORT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	122,162 M€	122,162 M€	44,954 M€	44,954 M€
Crédits consommables 2025	125,879 M€	125,879 M€	62,072 M€	62,072 M€
Montant proposé BP 2026	118,384 M€	118,384 M€	40,675 M€	40,675 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Versement mobilité	79,700 M€	81,000 M€
Subventions reçues	13,161 M€	12,358 M€
<i>dt subvention versée par le B. principal</i>	<i>11,200 M€</i>	<i>10,400 M€</i>
Autres recettes	24,216 M€	25,009 M€
<i>dt recettes de la DSP</i>	<i>23,482 M€</i>	<i>24,270 M€</i>
Produits exceptionnels	3,806 M€	0,017 M€
Sous-total recettes réelles	120,883 M€	118,384 M€
Sous-total recettes d'ordres	1,279 M€	
Total recettes de fonctionnement	122,162 M€	118,384 M€

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 118,4 M€ en diminution de 2,5 M€ par rapport au BP 2025. A périmètre constant (hors fonds de réserve), les recettes sont en hausse de 1,3 M€ avec notamment :

- l'augmentation du produit de versement mobilité à taux constant (+ 1,3 M€) ;
- l'augmentation des recettes de la DSP (+ 0,8 M€) ;
- la diminution de la subvention d'équilibre entre le budget principal et le budget annexe transport (- 0,8 M€).

La recette du versement mobilité (VM) (81 M€)

Le versement mobilité est une taxe payée par tous les employeurs, publics ou privés. La réforme décidée par l'Etat a eu pour conséquence de relever le seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés depuis le 1er janvier 2016. Cet allègement fiscal en faveur des entreprises est compensé, désormais pour partie, par l'Etat à hauteur de 0,378 M€.

Il convient de noter qu'en 2025, la Région Centre Val de Loire a décidé la mise en place d'un versement mobilité régional correspondant à 0,15 % de la masse salariale. L'ensemble des recettes générées par cette taxe nouvelle sont perçues par la Région et évaluées autour de 30 M€.

Le versement mobilité est inscrit à hauteur de 81 M€ sur la base d'un taux de 2 %, inchangé par rapport à 2023. Ce montant est inscrit en hausse par rapport au budget 2025 (+ 1,3 M€) en regard à la dynamique économique du territoire.

Les recettes de la délégation de service public de mobilité (24,3 M€)

En 2026, les recettes de la délégation du service public de mobilité sont proposées à hauteur de 24,270 M€. Elles se composent des recettes de vente des titres de transport de voyageurs sans hausse tarifaire par rapport à 2025 (22,058 M€), de recettes diverses (recettes publicitaires...) pour 0,961 M€ et de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 1,250 M€.

Les subventions attendues (12,4 M€)

En 2026, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 10,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au budget 2025.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 2 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,824 M€) ;
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,134 M€).

Les autres recettes (0,7 M€), sont composées essentiellement de :

- la compensation de l'Etat (inscrites à 0,378 M€ en stabilité par rapport à 2025) attendue au titre du relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport ;
- la redevance versée par le titulaire du marché des abris-voyageurs (0,305 M€) ;
- La compensation de la Région Centre-Val-de-Loire dans le cadre de la convention sur le transport scolaire (0,049 M€).

Les produits exceptionnels (0,017 M€) concernent principalement les produits issus de la destruction des bus désaffectés (0,012 M€).

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent à 97,4 M€ en diminution de 2,4 M€ liée à la baisse la contribution à la DSP

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	89,207 M€	87,847 M€
<i>dt charge d'exploitation DSP</i>	<i>86,505 M€</i>	<i>85,459 M€</i>
Charges de personnel	1,945 M€	2,000 M€
Atténuations de produits	0,025 M€	0,025 M€
Autre charges de gestion courante	0,872 M€	0,818 M€
Charges financières	7,643 M€	6,620 M€
Charges exceptionnelles	0,105 M€	0,105 M€
sous-total dépenses réelles	99,797 M€	97,415 M€
sous-total dépenses d'ordre	22,365 M€	20,969 M€
TOTAL	122,162 M€	118,384 M€

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe.

Les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 85,559 M€ en diminution de 0,946 M€ par rapport au BP 2025. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,080 M€) réalisé par un cabinet indépendant ainsi que les impacts du versement mobilité régional.

Les autres charges à caractère général (2,4 M€), comprennent essentiellement :

- le coût d'entretien de la ligne A (0,789 M€) et de la ligne B (0,768 M€) du tramway. Ces charges comprennent les taxes foncières des dépôts, l'entretien de la plateforme, des stations, ouvrages d'art, voiries le long des deux lignes. Depuis 2024, l'arrosage des espaces verts des deux lignes a été suspendu ;
- la centrale de mobilité (0,275 M€) ;
- les coûts de fonctionnement de la police des transports (0,087 M€) ;
- le loyer au titre de la mise à disposition du terrain du P+R des droits de l'Homme (0,060 M€) ;
- l'entretien de la priorité des bus au feu (0,050 M€).

Les charges de personnel (2 M€)

Les autres charges de gestion courante (0,818 M€)

Les crédits inscrits concernent essentiellement la participation du budget annexe aux charges indirectes du budget principal.

Les frais financiers – intérêts de la dette (6,620 M€)

Les charges exceptionnelles (0,105 M€ dont 0,100 M€ pour la DSP)

Dépenses d'investissement

En millions d'euros TTC	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement	20,625 M€	17,825 M€
Emprunts et dettes	21,050 M€	20,850 M€
Total dépenses réelles	41,675 M€	38,675 M€
sous-total dépenses d'ordre	3,279 M€	2,000 M€
TOTAL	44,954 M€	40,675 M€

Les dépenses d'équipement (17,825 M€)

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO (8,460 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2026, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 7,165 M€ et les projets nouveaux pour 2,200 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (2,635 M€) ;
- les travaux de la ligne A (1,332 M€) ;
- les travaux de sécurisation des carrefours tramway (0,730 M€) ;
- les travaux de la ligne B (0,774 M€) ;
- les travaux de mise en accessibilité du réseau bus (0,400 M€) ;
- les travaux sur les rames 302 à la suite du sinistre de la station de lavage (0,390 M€) ;
- l'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie (0,175 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- la modernisation billettique (0,840 M€) ;
- le renouvellement des rames 301 (0,760 M€) ;
- l'adaptation des locaux et dépôts dans le cadre du décret tertiaire (0,250 M€) ;
- la rénovation des abris du tramway de la ligne A (0,170 M€) ;
- les études TCSP (0,150 M€) ;

Le remboursement du capital de la dette (20,850 M€)

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Dotations, fonds divers et réserves	0,000 M€	0,000 M€
Subventions d'investissement	0,308 M€	0,000 M€
Emprunt d'équilibre	20,281 M€	17,706 M€
sous-total recettes réelles	20,589 M€	17,706 M€
sous-total recettes d'ordre	24,365 M€	22,969 M€
TOTAL	44,954 M€	40,675 M€

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 17,706 M€.

Evolution de l'encours de dette :

A fin 2025, l'encours de dette du budget annexe est de 226 M€ comprenant un emprunt nouveau de 14 M€ souscrit en 2025.

En M€ Au 31/12/N	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Prév.
BA Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	234 M€	232 M€	226 M€	226 M€

A la fin 2026, compte tenu des prévisions de réalisation budgétaire, l'encours de dette est estimé en stabilité à 226 M€.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	117,1 M€	118,4 M€
Dépenses de gestion (2)	92,0 M€	90,7 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	25,0 M€	27,7 M€
Frais financiers / PPP (4)	7,6 M€	6,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	3,8 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	21,1 M€	21,0 M€
Remboursement de capital (8)	21,1 M€	20,9 M€
Epargne disponible (9) = (7) - (8)	0,04 M€	0,1 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 10,4 M€.

4.2. Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	16,005 M€	0,025 M€	8,343 M€	0,167 M€
Crédits consommables 2025	16,097 M€	0,025 M€	8,966 M€	0,475 M€
Montant proposé BP 2026	16,119 M€	0,200 M€	7,121 M€	0,698 M€

4.2.1. Développement durable et prévention des risques

La transition écologique est au cœur de toutes les politiques publiques, projets et réalisations d'Orléans Métropole. Jouer la carte d'une Métropole soutenable est l'objectif collectivement fixé depuis les Assises de la Transition Ecologique de début de mandat et la feuille de route de la Transition Ecologique 2023.

La mise en œuvre du plan climat air énergie du territoire (PCAET) et la poursuite de la stratégie biodiversité y contribuent notamment au travers des politiques d'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques.

En fonctionnement, les dépenses prévues en 2026 au titre de la politique environnement / prévention des risques / éclairage public s'élèvent à 1,6 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses communes membres au sein des Syndicats de rivière (0,094 M€). Elle a aussi conventionné avec l'Etablissement public Loire pour la gestion du système d'endiguement (0,688 M€).

Il est aussi proposé de poursuivre les actions engagées avec le CEPRI et Lig'Air (0,065 M€).

Pour les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, le budget correspond au financement de la commission locale de l'eau (0,009 M€), au financement de l'animation du contrat territorial Dhuy / Val (0,020 M€), ainsi que la maintenance des capteurs de crue (0,015 M€).

Afin de soutenir la stratégie biodiversité, une enveloppe de 0,030 M€ permettra notamment d'organiser un évènement grand public autour de la biodiversité.

En 2026 débutera la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) avec notamment la sensibilisation et la formation (0,037 M€). Certaines actions seront menées conjointement avec les deux autres EPCI du périmètre du PAPI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI, des demandes de subventions de fonctionnement seront effectuées. Des versements d'acomptes sont attendus en 2026 (0,149 M€ dont 0,084 M€ du Fonds Barnier, 0,060 M€ des communautés de communes maître d'ouvrage de l'action et 0,005 M€ du FEDER).

Le reste de ces crédits couvre les dépenses de cette politique liées à la gestion de crise (capteurs, équipements des agents en charge de la surveillance des digues, gestion des embâcles ...).

Orléans Métropole maintiendra le dispositif d'alerte des populations en cas de risques avérés (0,023 M€) et prévoit de renouveler en 2026 le « Village de la transition » (0,200 M€).

En matière d'énergie, Orléans Métropole est accompagnée par la SPL Orléans énergies afin de contractualiser avec des organismes et de poursuivre le développement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque (0,155 M€) et la biomasse.

La Métropole prendra également en charge les coûts relatifs au fonctionnement du service de fourrière animale (contribution au syndicat départemental pour 0,091 M€) et de la maintenance de l'éclairage public de Chécy dans le cadre du partenariat public-privé (0,098 M€).

En investissement, les dépenses prévues en 2026 au titre de la politique environnement / prévention des risques / éclairage public s'élèvent à 7,121 M€ avec :

- le plan de rénovation complet de l'éclairage public se poursuit avec le remplacement des ampoules par des ampoules à LED beaucoup moins énergivores et qui permettront une économie des coûts d'énergies. Il est proposé un montant de 3,5 M€ de crédits pour 2026 avec un coût total d'opération réalisé sur plusieurs exercices estimé à 12 M€ ;
- un budget de 0,996 M€ au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques, comprenant :
 - le plan inondation débordement cours d'eau, après un temps de production d'études et de modélisation, la phase opérationnelle débutée en 2025 se poursuit en 2026 par la réalisation de travaux pour les secteurs prioritaires (0,440 M€). Ce plan concerne l'ensemble des bassins versant des affluents de la Loire sur notre territoire (Dhuy, Loiret, Bionne, Cens, canal d'Orléans), les travaux concerneront en 2026 les secteurs de Semoy, St Cyr en Val et Chécy ;
 - le financement des investissements sur le système d'endiguement, ainsi que des études (0,134 M€) délégués à l'établissement public Loire, notamment à Saint Pryvé Saint Mesmin ;
 - la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) a fait l'objet d'un engagement contractuel avec l'Etat fin 2019, permettant d'optimiser les recettes à percevoir pour des études structurantes à mener. Ainsi, après la labellisation attendue fin 2025, le PAPI débute en 2026 avec la mise en œuvre de plusieurs actions notamment :
 - les travaux de réaménagement berge égoutier à Semoy (0,116 M€) ;
 - l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde et d'un plan de continuité d'activité inondation pour planifier l'action publique en gestion de crise (0,084 M€) ;
 - la maîtrise d'œuvre pour la réhausse des berges canal de Bou (0,050 M€) ;
 - l'étude des digues amovibles (0,040 M€) ;
 - l'étude sur le fonctionnement hydraulique de la Bionne (0,040 M€).
- l'éclairage public (0,800 M€) : réparation de candélabres à la suite de sinistres (0,400 M€), acquisition de matériel (0,250 M€), ainsi que le géoréférencement des réseaux d'éclairage (0,150 M€) ;
- le PCAET se poursuivra en 2026 notamment au travers de la SPL Orléans Energie. Les montants proposés (0,590 M€) comprennent notamment :
 - les projets d'énergies renouvelables (0,325 M€) ;
 - la révision du PCAET (0,100 M€) ;
 - l'étude captage CO2 géothermie BRGM (CO2 dissolved) (0,095 M€) ;
 - la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et à la réduction des vulnérabilités (0,050 M€) ;
- les aménagements des sites de Pont aux Moines (0,250 M€) et de l'étang du Ruet (0,100 M€) ;
- des études et travaux géotechniques (0,100 M€) ;
- poursuite de la mise en œuvre du dossier PAPRICA pour aboutir à un engagement contractuel avec l'Etat pour engager un plan d'actions sur le risque cavité structuré à l'échelle d'Orléans Métropole (0,075 M€) ;
- la réalisation d'inventaires et de plans de gestion dans le cadre de la stratégie biodiversité (0,70 M€) ;
- la mise en œuvre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (0,070 M€).

De nouvelles demandes de subventions d'investissement seront effectuées en 2026 avec des versements d'acomptes attendus à hauteur de 0,213 M€.

4.2.2. Incendie et secours

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret, en lieu et place des communes.

Orléans Métropole, premier contributeur du SDIS, prévoit au titre du budget 2026 une contribution de 14,519 M€, stable par rapport à l'année précédente.

Il convient de noter que la Métropole conteste les modalités d'ajustement de la contribution décidée par le SDIS pour les années 2024 et 2025 (contestation auprès des autorités compétentes toujours en cours de jugement) et maintient donc sa contribution à hauteur de celle versée depuis l'année 2023.

En 2025, la métropole a constitué une provision au titre de ce contentieux pour un montant de 0,5 M€.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,221 M€		0,313 M€	
Crédits consommables 2025	0,192 M€		0,313 M€	
Montant proposé BP 2026	0,211 M€		0,330 M€	

Le montant proposé au budget 2026 au titre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie est de 0,211 M€ en fonctionnement, permettant d'effectuer les contrôles des poteaux et bouches incendies, d'assurer la maintenance du parc et la mise en œuvre des créations et renouvellement de matériels incendies.

Les dépenses d'investissement (0,330 M€) sont consacrées à la création et au renouvellement des points d'eau incendie pour assurer la pérennité du parc. Ce montant se décompose comme suit :

- la création et le renouvellement de poteaux incendie (0,275 M€) ;
- la mise en œuvre de projets particuliers (0,035 M€) ;
- l'acquisition de réserves incendie (0,020 M€).

4.3. Gestion des déchets

Depuis 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été abaissé à 5,80 %. Il place la Métropole d'Orléans parmi les plus bas taux des métropoles françaises tout en maintenant un équilibre financier de la compétence.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	25,260 M€	35,603 M€	3,618 M€	0,330 M€
Crédits consommables 2025	24,136 M€	35,611 M€	3,748 M€	0,950 M€
Montant proposé BP 2026	25,238 M€	35,309 M€	3,668 M€	0,100 M€

Les principaux projets engagés et à venir concernent notamment :

- la réduction des déchets : les actions et moyens mobilisés (animation / sensibilisation) demeurent au cœur du dispositif, avec la baisse associée des tonnages produits ; les jeunes sont notamment visés dans le cadre du dispositif « génération Zéro Gaspi » ;
- la gestion de proximité des biodéchets (compostage) continue de progresser en 2025 en ajustant les dispositifs de livraison, et pour répondre aux besoins spécifiques sur certains habitats collectifs d'autres expérimentations seront initiées en centre-ville d'Orléans ;
- la relance du marché des déchetteries / végétri / comptoir avec une consultation au 1^{er} semestre 2026.

Le budget 2026 est construit en fonctionnement avec une tendance de tonnage similaire à l'année 2025.

Ce budget intègre les révisions de prix, estimées à + 2 % selon les marchés et à ajuster au besoin suivant les réalités constatées en 2026. Sur les biodéchets, il s'agit toujours de privilégier la gestion à la parcelle et de rester en mode expérimental et périmètre restreint pour les habitats nécessitant des collectes spécifiques.

L'expérimentation de réduction de fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à Saint Pryvé Saint Mesmin et une partie du quartier Saint Marceau ayant été concluante, cette mesure est pérennisée. Elle permet d'ajuster les moyens à l'évolution des besoins, afin de maîtriser l'évolution des coûts du service de collecte et de mieux répondre aux besoins sur la gestion des biodéchets.

A titre informatif, la mise en œuvre de ce dispositif à l'ensemble des zones pavillonnaires de la Métropole permettrait une économie estimée à 0,700 M€ par an.

Recettes de fonctionnement (35,309 M€)

Les recettes de fonctionnement se composent :

- du produit de la TEOM (26,700 M€) ;
- de recettes propres (8,609 M€), en forte diminution en raison de la chute des cours des matériaux recyclés, de même que l'intéressement issus des recettes électriques de la délégation de service public de l'UTOM.

Dépenses de fonctionnement – hors RH (25,058 M€)

Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2025 et portent principalement sur les postes de dépenses suivants :

- l'UTOM (11,832 M€) : + 0,357 M€ par rapport à 2025 avec une augmentation des indices de révision à 2% et des tonnages en évolution, notamment sur le tri ;
- l'exploitation des déchetteries et végé'tris (4,911 M€, soit - 0,142 M€ par rapport à 2025), une base de révision des indices à 2 % et une hypothèse de tonnages similaire à 2025 ;
- le marché des collectes en porte à porte avec des révisions de prix, estimées à 2 % (4,537 M€ soit + 0,037 M€ par rapport à 2025) ;
- la collecte des déchets verts (0,287 M€, + 0,015 M€ par rapport à 2025) ;
- les bio déchets (0,248 M€, - 0,252 M€ par rapport à 2025).

Dépenses d'investissement (3,668 M€)

Les projets en phase de déploiement nécessitent les crédits suivants :

- 0,340 M€ pour la rénovation et la réorganisation du fonctionnement du site d'exploitation de la rue Hatton ;
- 0,083 M€ pour les équipements dédiés au compostage de proximité (individuels et collectifs) et les études en vue de réaliser des plateformes de compostage de proximité ;
- 0,040 M€ pour les aides aux projets visant à la prévention.

Les autres dépenses de la compétence comprennent les acquisitions récurrentes et programmées, sur le parc de poids lourds (acquisition de 3 poids lourds et réparation du parc pour 1,520 M€), l'entretien et les équipements sur les sites d'exploitation et déchetteries (0,262 M€), les colonnes aériennes et enterrées, les points d'apport volontaire (0,605 M€), et les bacs (0,260 M€).

Equilibre financier de la compétence Gestion des déchets

Equilibre de la compétence	BP 2025	BP 2026
Recettes issues de la TEOM	26,1 M€	26,7 M€
Dotations et participations reçues	4,1 M€	4,2 M€
Produits de facturation	4,7 M€	3,7 M€
Produits de gestion courante	0,7 M€	0,7 M€
Atténuations de charges	0,0 M€	0,0 M€
Total recettes de fonctionnement (1)	35,6 M€	35,3 M€
Charges d'exploitation	26,5 M€	26,6 M€
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,7 M€</i>	<i>1,7 M€</i>
Charges de personnel	7,2 M€	7,5 M€
Autres charges de gestion courantes	0,3 M€	0,2 M€
Total dépenses de fonctionnement (2)	34,0 M€	34,2 M€
Epargne de gestion (3)=(1)-(2)	1,6 M€	1,1 M€
Charges financières (4)	0,3 M€	0,4 M€
+ Produits exceptionnels (5)	0,0 M€	0,0 M€
- Charges exceptionnelles (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)	1,3 M€	0,7 M€
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,6 M€	1,4 M€
Epargne disponible (9)=(7)-(8)	-0,2 M€	-0,8 M€
Dépenses d'équipements (10)	3,6 M€	3,7 M€
Recettes d'investissement (11)	0,8 M€	0,6 M€
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,3 M€</i>	<i>0,1 M€</i>
<i>dont cessions</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont TVA / FCTVA</i>	<i>0,5 M€</i>	<i>0,5 M€</i>
Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)	-2,8 M€	-3,1 M€
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)	3,0 M€	3,9 M€
Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)	0,0 M€	0,0 M€

4.4. Assainissement et eaux pluviales

4.4.1. Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est un budget assujéti au régime général de la TVA : les crédits sont inscrits HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale.

En 2020, la collectivité a achevé un cycle de 10 ans de lourds investissements (création de 3 bassins de stockage pour lutter contre les inondations ou la pollution en Loire, reconstruction des stations de l'Île Arrault et d'Orléans La Source/Saint-Cyr-en-Val). Le besoin d'investissement annuel s'établissait à moins de 12 M€ tandis qu'il dégagait une épargne nette supérieure à 13 M€ et disposait d'un fonds de roulement de 25 M€. Au regard de ces éléments, la Métropole avait fait le choix de baisser la redevance perçue auprès des usagers (baisse de 25 % de la part proportionnelle, soit environ 6 M€/an).

Depuis, l'augmentation des charges de fonctionnement de la régie (principalement liés à la forte augmentation des prix de l'électricité et des charges de réactifs) et l'augmentation des charges du délégataire n'ont pas été compensées par l'augmentation très contenue du prix facturé à l'usager, conduisant à une réduction de l'épargne nette ne permettant plus de couvrir le besoin en travaux courants, alors même que de nouveaux investissements structurants sont nécessaires.

Aussi, et même si un travail est à conduire en 2026 pour affiner la prochaine programmation pluriannuelle et la refonte tarifaire globale permettant de financer les projets retenus, une augmentation de la part proportionnelle de la redevance assainissement a été votée lors du conseil métropolitain du 19 décembre 2024 et une nouvelle hausse de 2 % est inscrite dans le cadre du budget 2026.

	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	28,209 M€	28,209 M€	14,430 M€	14,430 M€
Crédits consommables 2025	31,727 M€	31,727 M€	20,367 M€	20,367 M€
Montant proposé BP 2026	28,137 M€	28,137 M€	14,357 M€	14,357 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Recettes de tarifications	26,745 M€	26,711 M€
Subventions d'exploitation	0,023 M€	0,023 M€
Autres recettes	0,105 M€	0,103 M€
sous-total recettes réelles	26,874 M€	26,837 M€
sous-total recettes d'ordre	1,335 M€	1,300 M€
TOTAL	28,209 M€	28,137 M€

De budget à budget, les recettes réelles de fonctionnement sont projetées à 26,837 M€ avec notamment :

- le produit de redevance d'assainissement (24,410 M€) tenant compte de l'augmentation tarifaire de 2 % ;
- la redevance du système d'assainissement collectif pour 0,733 M€ qui vient remplacer la redevance modernisation ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (0,320 M€) ;
- la recette de dépotages dans les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Orléans La Source (0,610 M€) ;
- la participation des communes limitrophes de la Métropole aux traitements de leurs effluents (0,242 M€) ;
- la participation du budget principal pour les eaux pluviales (0,200 M€).

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	11,121 M€	11,087 M€
Charges de personnel et frais assimilés	4,500 M€	4,750 M€
Atténuation de produits	0,850 M€	0,000 M€
Autres charges de gestion courante	0,856 M€	0,875 M€
dépenses réelles d'exploitation	17,327 M€	16,712 M€
Charges financières	0,864 M€	0,845 M€
Charges exceptionnelles	0,291 M€	0,306 M€
Dotations aux provisions	0,040 M€	0,040 M€
sous-total dépenses réelles	18,522 M€	17,903 M€
sous-total dépenses d'ordre	9,687 M€	10,234 M€
TOTAL	28,209 M€	28,137 M€

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16,712 M€ et comprennent notamment :

- les charges à caractère général pour 11,087 M€, en diminution de 0,034 M€ par rapport au budget 2025 malgré la dépense nouvelle concernant le reversement de la redevance du système d'assainissement collectif pour 0,733 M€ à l'agence de l'eau Loire et Bretagne. Elles correspondent notamment à :
 - l'exploitation des stations d'épuration externalisées (6,567 M€) en diminution de - 0,077 M€ par rapport à 2025 ;
 - l'exploitation en régie de la station d'épuration de La Source (0,781 M€), hors frais de personnel, en baisse de 0,129 M€ par rapport à 2025 principalement liée à la diminution des coûts de l'électricité pour 0,121 M€ ;
 - les autres dépenses opérationnelles :
 - aux dépenses relatives aux fournitures, prestations et fluides (2,824 M€) et notamment l'électricité ;
 - aux frais de facturation de la redevance d'assainissement par les gestionnaires de l'eau potable (0,083 M€) avec une diminution de 0,052 M€ ;
- les frais liés au personnel pour 4,750 M€ en augmentation de 0,250 M€ dus à l'évolution du GVT à la hausse des cotisations CNRACL et l'évolution de la structure des effectifs ;
- les autres charges de gestion (0,875 M€) correspondant essentiellement au reversement de charges d'indirectes du budget annexe au budget principal (0,775 M€) ainsi qu'aux admissions en non-valeurs et créances éteintes (0,100 M€) ;

Les charges exceptionnelles (0,306 M€) concernent principalement des régularisations de facturation sur exercices antérieurs et des crédits relatifs à des dévoiements de réseaux rendus nécessaires par des travaux de concessionnaires avec une évolution de 0,015 M€.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement	9,481 M€	9,305 M€
Emprunts et dettes assimilées	2,587 M€	2,752 M€
Autres	0,027 M€	0,000 M€
sous-total dépenses réelles	12,094 M€	12,057 M€
sous-total dépenses d'ordre	2,335 M€	2,300 M€
TOTAL	14,430 M€	14,357 M€

Les dépenses d'équipement sont proposées en 2026 à hauteur de 9,305 M€ et permettent de poursuivre les projets inscrits au schéma directeur. Ils concernent principalement :

- travaux structurants : 2,765 M€ :
 - 0,974 M€ pour l'extension de réseau Breteaux Verdelle Malécotière (Chécy Mardié), coordonnée avec la réhabilitation du réseau d'eau potable et qui précède des opérations conduites sur route départementale ;
 - 0,455 M€ pour divers diagnostics, déconnexion, raccordement... ;
 - 0,270 M€ pour le poste de relevage de Presqu'île à Olivet ;
 - 0,220 M€ pour l'ancienne route de Chartres ;

- 0,200 M€ pour le bassin de la Chillesse à Saint Jean de la Ruelle ;
- 0,166 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre du bassin de Vaussoudun (opération d'un coût total de 15 M€) ;
- 0,150 M€ pour le dévoiement des eaux usées aux Aulnaies, visant à soulager la STEP de l'Île Arrault et réduire les charges de fonctionnement ;
- 0,150 M€ pour le bassin de Lamballe à Fleury-les-Aubrais ;
- 0,140 M€ pour les travaux rue du Fort à Saint-Denis-en-Val ;
- 0,040 M€ pour les études de mise à jour du Schéma directeur assainissement et son impact sur la prospective budgétaire ;
- travaux de réhabilitation (réseaux, postes) et de raccordement (2,529 M€), dont 0,800 M€ d'opérations courantes non programmables curatives (liées aux excavations) ;
- travaux sur les stations d'épurations (STEP) externalisées : les dépenses en matière de renouvellement des équipements des stations d'épuration (3,171 M€). Le montant sollicité au BP 2026 pour les stations d'épuration externalisées comprend les dépenses de renouvellement et de gros entretien des stations confiées au prestataire Véolia :
 - 1,405 M€ seront dédiés au renouvellement des équipements des stations de l'Île Arrault (0,612 M€), La Chapelle-Saint-Mesmin (0,446 M€), Chécy (0,323 M€) et des deux stations de Chanteau (0,025 M€), soit une augmentation de 0,183 M€ par rapport à 2025. Ces montants correspondent au montant contractuellement prévu dans le marché d'exploitation de ces stations d'épuration. Ils incluent le renouvellement des membranes de la STEP de l'Île Arrault par anticipation par rapport aux prévisions contractuelles, celles-ci arrivant à leur limite de capacité de traitement ;
 - les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la Chapelle Saint Mesmin se poursuivront en 2026 pour 1,7 M€ permettant de réaliser une deuxième phase de réhabilitation sur les files A et B des bassins d'aération (opération globale estimée à 3,2M€ sur 3 ans).
- Les dépenses en matière d'acquisition d'équipements pour les réseaux ou autres ouvrages d'assainissement (0,424 M€).

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Subventions d'investissement	0,207 M€	0,038 M€
Emprunts et dettes assimilées	3,512 M€	3,085 M€
Autres	0,023 M€	0,000 M€
sous-total recettes réelles	3,742 M€	3,123 M€
sous-total recettes d'ordre	10,687 M€	11,234 M€
TOTAL	14,430 M€	14,357 M€

Les recettes d'investissement intègrent une subvention de l'Agence de l'eau (0,038 M€).
et un emprunt d'équilibre pour 3,085 M€ qui sera réalisé à hauteur du besoin réel au cours de l'année 2026.

Evolution de l'encours de dette :

A fin 2025, l'encours de dette du budget annexe serait de 21 M€ comprenant un emprunt nouveau de 3,5 M€ souscrit en 2025.

En M€ Au 31/12/N	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Prév.
BA Assainissement	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	15 M€	20 M€	21 M€	21 M€

A fin 2026, l'encours de dette est estimé à 21 M€.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	26,9 M€	26,8 M€
Dépenses de gestion (2)	17,4 M€	16,7 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	9,5 M€	10,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,9 M€	0,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	8,4 M€	8,9 M€
Remboursement de capital (8)	2,6 M€	2,8 M€
Epargne disponible (9) = (7) - (8)	5,8 M€	6,2 M€

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 6,2 M€.

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute prévisionnelle du budget (8,9 M€), la capacité de désendettement s'établirait autour de 2,3 ans en 2026.

4.4.2. Eaux pluviales (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,737 M€	0,000 M€	0,945 M€	
Crédits consommables 2025	1,671 M€	0,000 M€	0,945 M€	
Montant proposé BP 2026	1,679 M€		0,960 M€	

En fonctionnement, les dépenses (1,679 M€) concernent principalement :

- l'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées via le contrat de délégation de service public (0,925 M€) ;
- l'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées en régie (0,554 M€), dont le coût des fluides (0,070 M€) ;
- la participation annuelle versée au budget annexe Assainissement (0,200 M€) identique à 2025.

En investissement, les dépenses (0,960 M€) seront prioritairement affectées à :

- des réhabilitations de réseaux (0,560 M€) ;
- des travaux pour des opérations spécifiques de gestion des eaux pluviales au bassin de Montbarry pour limiter les inondations des entreprises riveraines à hauteur de 0,200 M€,
- des études pour le bassin de Piedgrouille à hauteur de 0,030 M€ et pour le bassin Fosse Vilaine à hauteur de 0,015 M€ ;
- la poursuite de l'étude de régularisation des rejets d'eaux pluviales pour 0,125 M€ ;
- l'accompagnement technique à la gestion des eaux pluviales urbaines 0,020 M€.

4.4.3. Budget annexe Eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la direction du cycle de l'eau est responsable de l'ensemble des missions de la compétence Eau potable, dont certaines sont exercées par la régie de l'Eau, qui porte notamment la distribution sur 9 communes du territoire et la réalisation de travaux sur les 22 communes, et d'autres via une délégation de service public (affermage) sur 13 communes.

Le marché intercommunal de production d'eau potable qui a débuté le 1^{er} janvier 2024 permet la production d'eau sur le périmètre en régie.

Le budget 2026 poursuit l'évolution entamée en 2024 avec l'harmonisation des services et des travaux sur les 22 communes de la Métropole dont la politique tarifaire est le reflet.

	BUDGET ANNEXE EAU			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	15,402 M€	15,402 M€	8,799 M€	8,799 M€
Crédits consommables 2025	20,105 M€	20,105 M€	12,734 M€	12,734 M€
Montant proposé BP 2026	16,850 M€	16,850 M€	9,705 M€	9,705 M€

Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Recettes de tarifications	14,923 M€	16,194 M€
Subventions d'exploitation	0,334 M€	0,326 M€
sous-total recettes réelles	15,257 M€	16,520 M€
sous-total recettes d'ordre	0,145 M€	0,330 M€
TOTAL	15,402 M€	16,850 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 16,520 M€ en augmentation de 1,263 M€ (dont 1,037 M€ de redevances reversées) et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,170 M€ (telle que prévue dans la dynamique de convergence tarifaire et incluant une augmentation de 2 %) ;
- la location de compteurs pour un montant de 3,100 M€ (intégrant une augmentation tarifaire de 2 %) ;
- de redevance facturée à l'utilisateur et reversée ensuite à l'Agence de l'eau (2,747 M€), en augmentation de 1,037 M€ de BP à BP à la suite de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau ;
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,170 M€) contre 0,285 M€ en 2025 pour l'exécution règlement de voirie.

Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	4,297 M€	4,568 M€
Charges de personnel et frais assimilés	1,715 M€	1,870 M€
Atténuation de produits	1,400 M€	2,100 M€
Autres charges de gestion courante	0,377 M€	0,360 M€
Dépenses réelles d'exploitation	7,789 M€	8,898 M€
Charges financières	0,690 M€	0,608 M€
Charges exceptionnelles	0,171 M€	0,177 M€
Sous total dépenses réelles	8,650 M€	9,683 M€
Sous total dépenses d'ordres	6,751 M€	7,167 M€
TOTAL	15,402 M€	16,850 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,683 M€ en augmentation par rapport au BP 2025 de 1,033 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,870 M€) en augmentation de 0,155 M€, en lien avec les augmentations structurelles (GVT et cotisations CNRACL) et les recrutements réalisés sur les postes vacants au fil de l'année 2025-2026 ;
- les charges à caractère général de 4,568 M€ proposées en augmentation de 0,270 M€ et principalement composées :
 - du marché intercommunal de production d'eau potable (1,320 M€), en augmentation de 0,100 M€ pour l'intégration de l'exploitation des traitements complémentaires à mettre en place à La Chapelle Saint Mesmin et Semoy ;
 - d'achat d'eau à Aqualige (0,975 M€) en diminution de 0,097 M€ par rapport au BP 2025 en raison de la fin programmée de l'achat d'eau pour la commune de Semoy ;
 - des autres dépenses courantes d'exploitation (0,889 M€), notamment :
 - les travaux refacturés aux usagers réalisés notamment dans le cadre du règlement de voirie et du remplacement de branchement pour 0,193 M€ ;
 - les taxes foncières pour 0,086 M€ avec une diminution de 0,126 M€ ;
 - les fournitures d'entretien, de petits équipements, achat de compteurs à hauteur de 0,081 M€ ;
 - les frais d'électricité pour 0,067 M€ ;
 - la maintenance de logiciels métiers et de copieurs pour 0,050 M€ ;
 - la mise en place du schéma de distribution et d'accès à l'eau pour 0,050 M€ ;
 - les analyses d'eau et étude à hauteur de 0,035 M€ : des analyses d'auto-surveillance sur la qualité de l'eau vont être réalisées pour répondre aux obligations réglementaires de la régie ;
 - la prestation de relève de compteurs 0,035 M€.
 - du montant lié à la DSP d'Ingré pour 0,457 M€, en augmentation de 0,047 M€ par rapport au BP 2025 du fait des révisions de prix ; cette DSP s'achèvera courant 2027. L'exploitation de la production d'eau potable d'Ingré intégrera alors le marché intercommunal de production d'eau potable, pour une économie globale en année pleine de l'ordre de 0,300 M€ ;
 - des réparations courantes et l'entretien du réseau pour 0,280 M€ ;
 - de la redevance performance des réseaux d'eau potable pour 0,324 M€ ;
 - de la redevance prélèvement ressource en eau pour 0,323 M€ ;
- les frais financiers (0,608 M€) ;
- les autres charges de gestion courante (0,360 M€) correspondent principalement aux charges indirectes refacturées par le budget principal ;
- les charges exceptionnelles (0,177 M€) ;
- les atténuations de produits (2,100 M€) en augmentation de 0,700 M€ à la suite de l'ajustement de la redevance prélèvement ressource en eau.

Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipement	7,203 M€	7,959 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,951 M€	0,916 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
Autres	0,000 M€	0,000 M€
Sous total dépenses réelles	8,154 M€	8,875 M€
Sous total dépenses d'ordres	0,645 M€	0,830 M€
TOTAL	8,799 M€	9,705 M€

Les dépenses d'équipement permettent la réalisation progressive, dans le cadre d'un programme pluriannuel, des projets priorités au schéma directeur et s'élèvent à 7,959 M€ et concernent notamment :

- les réhabilitations courantes de canalisations pour 1,879 M€, comprenant les travaux de reprise de réseau, liés au programme travaux de rues ;
- le déploiement de la télérelève : 1,834 M€, la télérelève sera déployée en 3 ans sur l'ensemble du territoire en régie permettant d'apporter des nouveaux services à l'utilisateur (suivi de la consommation, alerte fuite) et de sécuriser la recette pour Orléans Métropole ;
- l'accompagnement de projets urbains structurants : 1,200 M€, comprenant :

- une première phase de travaux de reprise du réseau sur le secteur de la RD2020 nord, à Saran, de manière à réduire les phénomènes d'eau marron liés à des survitesses dans le réseau en présence d'une eau à fort taux de manganèse ;
- les travaux sur le réseau d'eau à réaliser en précédant le projet urbain sur la tête nord du Pont de l'Europe ;
- la sécurisation de la ressource en eau (0,950 M€) avec notamment :
 - 0,450 M€ pour différentes interconnexions notamment Saran-Orme et Saint Hilaire-Saint-Mesmin et Saint Jean-de-Braye ;
 - 0,150 M€ le traitement provisoire sur le territoire de la Chapelle-Saint-Mesmin ;
 - 0,150 M€ pour l'engagement des études de maîtrise d'œuvre pour une usine de traitement des pesticides et des nitrates à la Chapelle-Saint-Mesmin ;
 - 0,050 M€ pour le traitement des PFAS Semoy et le redémarrage du forage ;
 - 0,050 M€ de frais d'analyse de la qualité de l'eau (paramètres CVM et émergents) ;
 - 0,040 M€ pour la sécurisation des branchements sensibles (dans le cadre du PGSSE) ;
 - 0,040 M€ étude et recherche de nouvelles ressources ;
- la sectorisation des réseaux : 0,630 M€, le déploiement de la sectorisation permettra d'améliorer la recherche de fuites et ainsi à terme d'améliorer les rendements sur les réseaux gérés en régie pour atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire métropolitain (objectif de rendement des réseaux de 90 % sur l'ensemble du territoire métropolitain, avec un résultat à 88,94 % en 2024) ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements de production : 0,355 M€ ;
- la suppression des branchements plomb : 0,200 M€ ;
- l'entretien patrimonial des ouvrages : 0,095 M€.

Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2025	BP 2026
Subventions d'investissement	0,285 M€	0,085 M€
Emprunts et dettes assimilées	1,262 M€	1,952 M€
Avances sur marchés	0,000 M€	0,000 M€
Sous total recettes réelles	1,547 M€	2,037 M€
Sous total recettes d'ordres	7,251 M€	7,667 M€
TOTAL	8,799 M€	9,705 M€

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 1,952 M€ ainsi qu'à une recette de 0,023 M€ au titre d'une subvention de l'Agence de l'eau et à un fonds de concours de 0,063 M€.

Encours de la dette :

A fin 2025 l'encours de la dette s'établit à 15 M€.

En M€ Au 31/12/N	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Prév.
BA Eau	-	14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	12 M€	14 M€	17 M€	16 M€	15 M€	15 M€

A la fin de l'année 2026, l'encours de dette est estimé à 15 M€.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	15,3 M€	16,5 M€
Dépenses de gestion (2)	7,8 M€	8,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	7,5 M€	7,6 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,7 M€	0,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	6,6 M€	6,8 M€
Remboursement de capital (8)	1,0 M€	0,9 M€
Epargne disponible (9) = (7) - (8)	5,7 M€	5,9 M€

En rapportant l'encours de la dette prévisionnel du budget annexe à l'épargne brute du projet de budget (6,8 M€), la capacité de désendettement s'établirait autour de 2 ans en 2026.

4.5. Réseaux d'énergie

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,054 M€	1,942 M€		
Crédits consommables 2025	0,005 M€	1,942 M€		
Montant proposé BP 2026	0,003 M€	2,007 M€	0,800 M€	0,163 M€

Dans la continuité de l'échéance du contrat de concession SOCOS initié en septembre 2024, le contrat de concession SOFLEC (Fleury-les-Aubrais) s'est terminé en juin 2025 remplacé par le nouveau concessionnaire ECOME (Fleury-les-Aubrais).

L'adhésion à l'association AMORCE (volet énergie) et particulièrement pour la compétence chauffage urbain est également inscrite pour 0,003 M€.

Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote 4 contrats de concessions communaux (La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-Braye et Orléans). Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes inscrites au budget 2026 portent sur le contrôle des concessions (0,120 M€), une redevance variable (0,070 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,175 M€).

Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, la Métropole pilote 22 contrats de concessions communaux. Comme pour la distribution d'électricité, les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages bio-gaz naturel véhicule).

Les recettes inscrites au budget 2026 sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions (0,270 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,090 M€).

Les réseaux de chaleur de la Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université, CHRO, bâtiments municipaux...).

Les recettes inscrites au budget 2026 concernent les deux concessions sur le territoire : la SODC (0,537 M€) à Orléans et la nouvelle concession (ECOME) La Source/Fleury les Aubrais (0,745 M€).

Création d'un réseau de chaleur sur le pôle 45 connexion UTOM : 0,800 M€

Les études d'opportunité puis de faisabilité ont démontré la pertinence de créer un réseau de chaleur et de froid à partir de l'incinérateur de Saran. Ce réseau a vocation à desservir le secteur industriel du Pôle 45 (très

consommateur en énergies fossiles) et les centres urbains d'Ormes et Saran. Il proposera ainsi une énergie décarbonée à un tarif compétitif aux entreprises présentes. Le réseau de chaleur doit permettre d'alimenter la quasi-totalité des bâtiments publics d'Ormes et Saran ainsi que les sites de la prison, le pôle Santé Oréliance et l'EHPAD Le Bois Fleury. Il alimentera quelques entreprises en limite d'Ingré/Ormes ainsi que des copropriétés de logement dont un ensemble social géré par CDC Habitat .

Il s'agit une opération exemplaire, en application de la feuille de route de la transition d'Orléans Métropole. Elle vient en outre renforcer l'attractivité économique du territoire et la compétitivité des entreprises du pôle 45.

À la suite de la validation du choix d'un portage en délégation de service public, en conseil métropolitain de septembre 2024, une consultation publique a été engagée par Orléans Métropole. Les négociations sont en cours avec les candidats retenus, en vue d'une attribution au premier semestre 2026.

Le réseau valorisera une grande quantité d'énergie depuis l'unité de valorisation énergétique (UVE), confortant l'économie de la DSP afférente. Il distribuera près de 150 GWh d'énergie par an (à plus de 90 % décarbonée), avec plus de 20 000 tonnes d'émissions de CO2 évitées par an.

Les aménagements à réaliser sur l'incinérateur seront eux financés par Orléans Métropole, dans le cadre de ses engagements de mandat en faveur de la transition énergétique du territoire (Plan climat), et réalisés par le délégataire en charge de l'exploitation de l'incinérateur. Ces investissements sont estimés à près de 11 M€ (en intégrant les pertes d'exploitation liées aux travaux) et ouvrent droit à des recettes certificats d'économies d'énergie (CEE) de plus de 5 M€.

Il est prévu un montant de 0,800 M€ au titre des premiers travaux d'adaptation à réaliser en 2026 sur l'UVE. Une subvention de 0,543 M€ a été accordée par l'Etat dans le cadre du financement de cette opération dont 50% perçus en 2025, un versement intermédiaire maximum de 30% en 2026 et un solde versé en 2027.

Il convient de noter que la Métropole trouvera un intérêt financier à cette opération entre autres grâce à :

- une optimisation à terme du coût de traitement des déchets, via un coût d'export de chaleur plus favorable que la production électrique ;
- une redevance d'intéressement aux ventes d'énergie sur la DSP ;
- le maintien de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) globale à un taux réduit, une baisse de la TGAP spécifique aux déchets « refus de tri » restant dépendant d'éventuelles évolutions réglementaires ;
- une redevance versée par le futur délégataire « réseau », dont le montant sera négocié dans le cadre de la consultation en cours (prix plancher fixé à 0,225 M€/an).

4.6. Stationnement

4.6.1. Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

Le parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury Les Aubrais et du parking Danton sont exploités par la SPL Orléans Gestion dans le cadre de la délégation de service public débutée au 1^{er} janvier 2023.

	BUDGET ANNEXE PARKING			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,022 M€	1,022 M€	0,940 M€	0,940 M€
Crédits consommables 2025	2,186 M€	2,186 M€	2,360 M€	2,360 M€
Montant proposé BP 2026	1,029 M€	1,029 M€	1,011 M€	1,011 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement (0,201 M€) concernent essentiellement les taxes foncières.

Les recettes réelles de fonctionnement (0,658 M€) concernent essentiellement la recette commerciale d'exploitation des deux parkings reversée en intégralité à Orléans Métropole. Ces recettes sont inscrites à hauteur de 0,551 M€ selon l'estimation de l'exploitant Orléans Gestion ainsi que le remboursement de la taxe foncière par Orléans Gestion (0,107 M€).

Les dépenses d'équipement proposées pour 2026 (0,600 M€) concernent la poursuite des travaux de modernisation du parking gare (Eclairage de la terrasse, reprise des rampes et cages d'escalier) (0,500 M€) et les investissements courants (0,100 M€).

4.6.2. Autres parkings (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,444 M€	1,428 M€	0,575 M€	0,528 M€
Crédits consommables 2025	0,458 M€	1,428 M€	0,779 M€	0,557 M€
Montant proposé BP 2026	0,467 M€	1,269 M€	0,290 M€	0,786 M€

S'agissant des parkings en ouvrage transférés en 2017, les recettes de fonctionnement (1,269 M€) correspondent aux redevances versées par les délégataires gestionnaires des parkings en ouvrage concédés (1,241 M€) en baisse de 0,160 M€ principalement due à la diminution de la part variable et la redevance versée pour le jalonnement dynamique (0,028 M€).

Sont également inscrites en fonctionnement, les dépenses de gestion du dispositif de dépenalisation du stationnement payant (0,420 M€) remboursées à la ville d'Orléans. En contrepartie, Orléans Métropole perçoit le produit des amendes pour défaut de paiement ou dépassement pour 0,786 M€ (recette d'investissement). Les autres dépenses de fonctionnement concernent les frais d'électricité des parkings (0,030 M€) et le suivi de qualité de service du délégataire (0,018 M€).

En investissement, l'enveloppe de 0,290 M€ sera consacrée aux travaux courants sur les parkings (0,150 M€) et le démarrage des travaux de rénovation du parking Saint-Paul (0,140 M€).

5. Territoire et proximité

Les pôles territoriaux ont pour mission de gérer, respectivement en proximité et en central, la requalification et l'entretien des espaces publics de voiries métropolitaines.

L'objectif est d'assurer l'entretien courant des espaces publics métropolitains (espaces verts, voirie, propreté, éclairage public et signalisation tricolore) et de requalifier les voiries, dans le cadre d'un programme de rues décliné par commune et défini avec elles, selon une gouvernance partagée.

5.1. Infrastructures et gestion de l'espace public

Le budget 2026 présente deux périmètres de gestion des infrastructures et de l'espace public :

- le périmètre historique des infrastructures (ex voies d'intérêt communautaire de l'agglomération) ;
- le périmètre transféré par les communes.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	15,055 M€	3,178 M€	44,348 M€	7,295 M€
Crédits consommables 2025	15,408 M€	3,724 M€	45,468 M€	10,449 M€
Montant proposé BP 2026	14,675 M€	3,234 M€	37,099 M€	7,077 M€

Au global, le budget 2026 s'élève à 51,8 M€ dont 14,7 M€ en dépenses de fonctionnement et à 37,1 M€ en dépenses d'investissement.

5.1.1. Infrastructures Métropole

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,906 M€	0,000 M€	14,546 M€	0,143 M€
Budget primitif 2026	1,838 M€	0,000 M€	11,979 M€	0,080 M€

Le budget 2026 permet de :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité et de qualité répondant aux caractéristiques de la voie ainsi qu'aux usages ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructure de la Métropole.

Le budget de fonctionnement (1,838 M€) permet de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Il comprend notamment :

- la voirie et propreté (1,079 M€) : avec la mission de surveillance et d'entretien du réseau structurant (0,270 M€), viabilité hivernale (0,165 M€), entretien des ouvrages d'art (0,290 M€) et de la voirie (0,312 M€), nettoyage et balayage (0,033 M€), consommation électrique fontaine boulevard Saint Euverte (0,005 M€) ;
- les espaces verts le long des axes structurants (0,749 M€) : entretien, fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage.

En investissement, le budget dédié aux infrastructures s'élève à **11,979 M€** avec notamment :

- 6,146 M€ au titre des investissements courants sur les voiries structurantes :
 - 2,260 M€ pour l'aménagement du carrefour du Larry à Olivet ;
 - 1,080 M€ pour les travaux d'aménagement de la RD960 entre Saint Jean de Braye et Mardié ;
 - 0,851 M€ pour la requalification de la rue du bourg à Saran sur la partie de la voirie structurante ;
 - 0,800 M€ pour l'étude rue Marcelin Berthelot RD97 ;
 - 0,500 M€ pour des travaux d'aménagement avenue Mendès France à la suite de plusieurs accidents mortels en 2024 ;
 - 0,180 M€ pour la reprise du giratoire de la sortie de l'autoroute Georges Pompidou ;
 - 0,100 M€ pour la poursuite des études d'aménagement de la RD2020 Nord ;
 - 0,100 M€ pour les acquisitions foncières ;
- 3,002 M€ pour les travaux d'itinéraire cyclable, notamment :

- l'aménagement de l'ouvrage cyclable aux abords du pont Saint Nicolas (0,422 M€) ;
- les études et les travaux de la liaison structurante n°1 du plan vélo (0,500 M€) ;
- le platelage de la passerelle Maréchal Leclerc à Olivet (0,500 M€) ;
- la résorption des points noirs cyclables (0,200 M€),
- les travaux d'aménagement cyclable de la liaison Est-Ouest (0,200 M€) ;
- les gros travaux des pistes cyclables et signalétiques (0,750 M€) ;
- de nouveaux aménagements cyclables (0,300 M€) ;
- 1,300 M€ pour les améliorations de voiries structurantes dont 0,050 M€ de signalétique ;
- 1,000 M€ pour les travaux sur les ouvrages d'art. Cette demande comprend les crédits de paiement des opérations lancées en 2023-2024 avec les l'entretien lourd du Pont de l'Europe, ainsi que sa remise en peinture (0,450 M€), le regroupement des lignes récurrentes de gros travaux de maintenance sur les ouvrages d'arts (0,400 M€) et l'inspections détaillées des ponts (0,150 M€) ;
- 0,480 M€ pour l'acquisition et la mise à disposition de tri hors foyer ;

En recette, il est inscrit 0,080 M€ concernant la participation de l'ADEME pour le déploiement du tri hors foyer.

5.1.2. Voies transférées

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	13,149 M€	3,178 M€	29,802 M€	7,152 M€
Budget primitif 2026	12,837 M€	3,234 M€	25,120 M€	6,997 M€

En fonctionnement, le budget s'élève à **12,837 M€** et se répartit sur les différentes activités de l'espace public, notamment :

- l'éclairage public (4,029 M€) : dépenses d'électricité (3,400 M€), entretien et réparations du réseau, achat de fournitures, réparation des véhicules métiers, vêtements de travail de l'équipe...
- la voirie (1,000 M€) : entretien courant des voiries, entretien des ouvrages d'art, fournitures de voirie (sable, enrobé, calcaire...)
- la propreté (2,264 M€) : prestations de propreté/balayage, ramassage de feuilles, entretien des sanitaires publics, actions anti-tag, fournitures de petit équipement...
- les espaces verts (2,280 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, prestations extérieures, fournitures et gestion des arbres, consommation d'eau d'arrosage...
- l'occupation du domaine public (1,722 M€) : le règlement de voirie qui impactait uniquement Orléans a été déployé sur l'ensemble des communes de la métropole depuis 2024. Il permet la remise en état des voiries à l'issue des interventions par des concessionnaires et est équilibré avec le versement d'une recette ;
- les activités transversales (1,542 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, réparations et entretien du matériel, carburant, location de matériel roulant, acquisition/entretien de vêtements de travail des agents...

En recette de fonctionnement, le budget s'élève à 3,234 M€ dont principalement des produits issus de redevances d'occupation du domaine public (2,361 M€), les recettes des afficheurs et du mobilier urbain (0,405 M€), les remboursements liés aux accès charretier (0,317 M€), les conventions de mise à disposition de service de la Métropole vers les communes (0,115 M€) et la réversion de l'électricité de Fleury-les-Aubrais concernant des points de livraison gérés par la Métropole (0,021 M€).

En investissement, le budget dédié aux espaces publics transférés s'élève à 25,120 M€ dont 17,044 M€ pour le programme voiries défini en concertation avec les communes et suivi dans le cadre de la CLECT, avec la possibilité aux communes de participer par des fonds ou offres de concours pour leur permettre de dépasser la CLECT.

Le budget consacré aux travaux d'entretien courant et de renouvellement de matériel s'élève à 8,075 M€, avec en particulier :

- l'entretien de la voirie (3,446 M€) : dépenses de gestion gros entretien et l'amélioration de la voirie, mise en accessibilité de la voirie aux PMR, signalisation horizontale et verticale, acquisition de matériels techniques, travaux liés aux sinistres, grosses réparations des véhicules de voirie...
- les activités transversales (3,300 M€) : acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux, acquisition de mobilier urbain, entretien du gros matériel / outillage et grosses réparations de véhicules...
- la propreté (0,092 M€) : entretien des véhicules, acquisition de matériels techniques...

- les espaces verts (0,757 M€) : acquisition et entretien de matériel, fleurissement, achat de végétaux, abattage et plantation d'arbres, inventaire et expertise du patrimoine arboré...
- l'occupation du domaine public (0,481 M€) : règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs »), traitement des excavations sur Orléans, rétrocession de voirie...

En recette d'investissement (hors opérations pour compte de tiers), il est inscrit 6,997 M€ comprenant 4,538 M€ de participations des communes aux opérations de voirie et 2,100 M€ au titre du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

5.2. Solidarité Territoriale

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025			0,501 M€	
Crédits consommables 2025			1,439 M€	
Montant proposé BP 2026			1,960 M€	

La politique de solidarité territoriale se décline selon deux axes majeurs :

- l'apport d'ingénierie, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets. Cela se manifeste par des conseils de premier niveau aux communes sur le montage de projet, la définition d'un plan de financement et le cas échéant, l'aide à la rédaction de pièces contractuelles (cahier des charges). Cela peut se traduire par la mobilisation de crédits d'investissement pour le financement d'études préalables à des projets ayant une portée métropolitaine. Cette mission est assurée par les services de la Métropole et coordonnée par la mission financements extérieurs et politique contractuelle (MFE).
- la mobilisation de financements sur les projets et équipements communaux via les financements extérieurs et un fonds de concours spécifique, le fonds de solidarité métropolitaine (FSM). Dans ce cadre, la MFE assure une mission d'accompagnement des communes à la recherche et à la sollicitation de tous types de financements pour les équipements et projets communaux d'investissement.

Depuis 2023 il a été proposé de concentrer les crédits de la politique de solidarité territoriale sur le renouvellement d'un fonds de solidarité métropolitaine pour la période 2023-2026 (FSM 2023 2026). Sa répartition s'est faite en étroite cohérence avec les arbitrages relatifs au contrat régional de solidarité territoriale (CRST) Orléans Métropole 2022-2028. Ainsi, l'objectif est de garantir un montant minimum de subventions d'investissement pour les projets communaux, en respectant un équilibre entre les communes selon le poids démographique de chacune d'entre elles tout en marquant un soutien appuyé aux plus petites.

Pour 2026, les **dépenses d'investissement** sont proposées à 1,960 M€ pour permettre de couvrir les demandes des communes.

6. Ressources

6.1. Ressources humaines

Pour 2026, les charges de personnel de l'ensemble des budgets métropolitains (1 374 ETP aux chapitres 012) sont proposées comme suit :

BUDGETS	BP 2025	BP 2026
BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	63,783 M€	66,107 M€
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	4,500 M€	4,750 M€
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	1,945 M€	2,000 M€
BUDGET ANNEXE CFA	3,597 M€	3,400 M€
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	0,449 M€	0,449 M€
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	1,715 M€	1,870 M€
Total	75,989 M€	78,576 M€

6.2. Immobilier logistique

Le budget affecté à l'immobilier et à la logistique permet de répondre aux besoins en équipements, locaux, matériels roulants et carburant. L'objectif d'optimisation des dépenses conduit à mieux maîtriser les volumes, les niveaux de prestations, ainsi qu'à mutualiser certaines activités afin de réduire les coûts.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,376 M€	0,955 M€	0,936 M€	0,010 M€
Crédits consommables 2025	1,709 M€	0,955 M€	1,018 M€	0,010 M€
Montant proposé BP 2026	1,139 M€	0,985 M€	0,892 M€	0,000 M€

Le budget 2026 prévoit des enveloppes de dépenses de 1,139 M€ en fonctionnement et 0,892 M€ en investissement, notamment :

- le patrimoine, 1,010 M€ en fonctionnement et 0,852 M€ en investissement ;
- les moyens généraux, 0,070 M€ en fonctionnement ;
- la gestion de la commande publique 0,018 M€ en fonctionnement.

6.3. Système d'information et téléphonie

Le service commun de la direction des systèmes d'information nouvellement direction des services numériques (DSN) a été créé le 1er janvier 2023 avec pour objectifs d'optimiser les moyens humains, financiers et matériels, de renforcer les synergies et d'améliorer l'efficacité des actions. Ce service est composé d'Orléans Métropole, gestionnaire du service, et des 12 communes bénéficiaires que sont Boigny-sur-Bionne, Chateau, Ingré, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Olivet, Orléans, Saint Cyr en Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean Le Blanc, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Semoy.

L'infrastructure centralisée héberge dorénavant les services pour les 12 communes mutualisées mais également certaines données pour les 20 autres. 3 500 utilisateurs bénéficient de cette infrastructure qu'il convient de maintenir en condition opérationnelle compte tenu de la responsabilité que porte la Métropole.

La sécurité informatique est devenue une fonction transversale de la direction et de la collectivité et les actions engagées depuis 3 ans doivent permettre d'atteindre une meilleure protection face aux menaces. La cybersécurité sera le fil rouge du nouveau schéma directeur.

Les actions prioritaires pour 2026 sont notamment :

- équiper et former les élus pour la prochaine mandature ;
- poursuivre le renouvellement du parc informatique ;
- élaborer et développer la politique de sécurité pour se protéger des menaces de cybercriminalité ;
- mettre en œuvre la stratégie numérique responsable ;

- mener une réflexion urbanisation infrastructure qui devra être renouvelée à partir de 2027 ;
- explorer les possibilités offertes par l'intelligence artificielle au service de la collectivité.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,946 M€	0,128 M€	0,774 M€	
Crédits consommables 2025	0,758 M€	0,128 M€	0,946 M€	
Montant proposé BP 2026	1,203 M€	0,131 M€	1,335 M€	

Ce budget 2026 regroupe dorénavant des dépenses précédemment supportées dans d'autres politiques aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses de fonctionnement (1,203 M€) comprennent principalement :

- les dépenses liées à la gestion des études et des applications (0,395 M€) ;
- les dépenses liées au centre de support (0,362 M€) ;
- les dépenses liées aux systèmes informatiques (0,200 M€) ;
- les dépenses liées aux télécommunications (0,146 M€) ;
- les dépenses liées à la sécurité du système informatique (0,045 M€).

Les dépenses d'investissement (1,335 M€) comprennent principalement :

- les dépenses liées à la gestion des études et des applications (0,476 M€) ;
- les dépenses liées au centre de support (0,440 M€) dont le renouvellement du parc de postes de travail ;
- les dépenses liées aux systèmes informatiques (0,332 M€) ;
- les dépenses liées aux réseaux (0,033 M€).

6.4. Juridique – Assurance

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	0,726 M€	0,605 M€		
Crédits consommables 2025	0,706 M€	0,605 M€		
Montant proposé BP 2026	0,707 M€	0,705 M€		

En fonctionnement, les dépenses propres aux affaires juridiques et assurances (0,707 M€) concernent essentiellement :

- les primes d'assurances (0,626 M€), notamment pour dommages aux biens, responsabilité civile, flottes automobiles véhicules légers et lourds, protection juridique des élus et des agents et responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- les frais de consultations d'avocats et de contentieux (0,081 M€).

Les recettes de fonctionnement concernent les indemnités de remboursement d'assurance à la suite des dégradations sur l'espace public (0,700 M€), ainsi que les remboursements liés aux dossiers de contentieux (0,005 M€). Ces recettes apparaissent en hausse par rapport à 2025 et s'expliquent par un ajustement du montant en lien avec les recettes réellement perçues.

6.5. Coopérations territoriales et services communs

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2025	1,000 M€	2,220 M€	0,341 M€	
Crédits consommables 2025	1,053 M€	2,275 M€	0,341 M€	
Montant proposé BP 2026	1,078 M€	2,274 M€	0,246 M€	

Sont intégrées au budget 2026, les crédits liés aux services mutualisés, aux services communs et aux biens partagés.

Les dépenses de fonctionnement (1,078 M€) concernent :

- les dépenses informatiques (biens partagés) refacturées aux communes (0,894 M€) ;
- la refacturation des vacations médicales du service de médecine préventive par la Ville d'Orléans (0,133 M€) ;
- le remboursement de frais de mise à disposition de locaux (Olivet) (0,051 M€).

Les recettes de fonctionnement (2,274 M€) se décomposent en 2 catégories :

- la refacturation du service commun de la direction des service numériques (volet système d'information) (1,134 M€) dont la masse salariale ;
- la refacturation des biens partagés (1,140 M€).

Services communs

Sont comptabilisées à part les recettes des remboursements de la ville d'Orléans liées aux services communs (frais de personnel et frais de fonctionnement) pour 9,4 M€.

Annexe : Dépenses d'investissements (CP) prévues au budget

Budget principal

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
SITE DES CASSINES	0,336 M€
AGRICULTURE - INV COURANTS	0,118 M€
CHARTRE AGRICOLE	0,080 M€
TOTAL AGRICULTURE PERIURBAINE	0,533 M€
PLACE D'ARC	1,045 M€
INTERIVES	0,635 M€
TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,339 M€
POLITIQUE FONCIERE - INV COURANTS	0,300 M€
GROUES	0,589 M€
BD METROPOLITAIN LIBERA/TANGENTIELLE	0,150 M€
PLUM	0,166 M€
AMENAGEMENT - INV COURANTS	0,121 M€
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	4,345 M€
EAUX PLUVIALES - INV COURANTS	0,960 M€
TOTAL ASSAINISSEMENT	0,960 M€
COMMUNICATION - INV COURANTS	0,053 M€
TOTAL CABINET	0,053 M€
EXTENSION ESPACE CINERAIRE	0,054 M€
CENTRE FUNERAIRE - INV COURANTS	0,002 M€
TOTAL CENTRE FUNERAIRE ET CREMATORIUM	0,056 M€
COMET	0,050 M€
COMET - INV COURANTS	0,637 M€
COMMERCE ET ARTISANAT - INV COURANTS	0,200 M€
ACTIONS ECONOMIQUES GRANDS PROJETS - INV COURANTS	0,042 M€
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,929 M€
DEFENSE INCENDIE - INV COURANTS	0,330 M€
TOTAL EAU POTABLE	0,330 M€
RESIDENCE DES APPRENTIS	2,500 M€
INSERTION - INV COURANTS	0,060 M€
TOTAL EMPLOI	2,560 M€
PLAN CLIMAT	0,590 M€
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,324 M€
UTOM RESEAU DE CHALEUR	0,800 M€
GEMAPI - INV COURANTS	0,996 M€
ENVIRONNEMENT - INV COURANTS	0,625 M€
PLAN ACTION CAVITES	0,175 M€
TOTAL ENVIRONNEMENT	7,510 M€
AIRE DE GRAND PASSAGE	0,450 M€
GENS DU VOYAGE - INV COURANTS	0,625 M€
TOTAL GENS DU VOYAGE	1,075 M€
GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,091 M€
BIO DECHETS	0,083 M€
DECHETTERIE SAINT JEAN DE BRAYE	0,080 M€
DEPLACEMENT ET REGROUPEMENTS LOCAUX	0,340 M€
TOTAL GESTION DES DECHETS	3,594 M€
SYSTEMES D INFORMATION - INV COURANTS	1,399 M€
TOTAL INFORMATIQUE	1,399 M€

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
PROGRAMME RUES - INV COURANTS	17,095 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,253 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	6,151 M€
ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,580 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,300 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	3,298 M€
OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,000 M€
PONT SAINT NICOLAS	0,422 M€
TOTAL INFRASTRUCTURES	37,099 M€
ANRU 2	3,714 M€
HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,660 M€
ORI	0,630 M€
RENOVATION ENERGETIQUE PARC LOGEMENT - INV COURANTS	1,295 M€
RENOVATION URBAINE	0,010 M€
TOTAL LOGEMENT	7,309 M€
PARC DE LOIRE	0,859 M€
LOIRE ET CANAL - INV COURANTS	0,200 M€
TOTAL LOIRE ET CANAL	1,059 M€
CIRCULATION - INV COURANTS	1,281 M€
PARKINGS AFFERMAGE - INV COURANTS	0,290 M€
MOBILITE - INV COURANTS	0,150 M€
BORNES DE RECHARGEMENT	0,045 M€
TOTAL MOBILITE	1,766 M€
MUTUALISATION COMMUNES - BIENS PARTAGES DSI	0,256 M€
TOTAL MUTUALISATION COMMUNES	0,256 M€
SIG	0,188 M€
TOTAL NUMERIQUE	0,188 M€
PREVENTION SPE	0,010 M€
TOTAL PREVENTION SPECIALISEE	0,010 M€
UNIVERSITE	30,371 M€
GRANDES ECOLES - TRAVAUX	0,922 M€
GRANDES ECOLES - SUBVENTIONS - INV COURANTS	0,300 M€
ESAD - INV COURANTS	0,349 M€
FONDS ARD	0,085 M€
RTT- INNOVATION - INV COURANTS	0,200 M€
TOTAL RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	32,227 M€
PATRIMOINE - INV COURANTS	0,852 M€
PARC AUTO - INV COURANTS	0,040 M€
MOYENS GENERAUX - INV COURANTS	0,010 M€
ARCHIVES - INV COURANTS	0,030 M€
TOTAL RESSOURCES FONCTIONS SUPPORTS	0,932 M€
PREVENTION HYGIENE SECURITE QVT - INV COURANTS	0,254 M€
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	0,254 M€
FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES - INV COURANTS	1,960 M€
TOTAL SOLIDARITE TERRITORIALE	1,960 M€
ILE CHARLEMAGNE - INV COURANTS	0,127 M€
TOTAL SPORTS	0,127 M€
TOURISME - INV COURANTS	0,098 M€
TOTAL TOURISME	0,098 M€
ZAE - INV COURANTS	3,110 M€
TOTAL ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE	3,110 M€
TOTAL GENERAL	109,737 M€

Budget annexe Assainissement

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENTS COURANTS	7,439 M€
STEP LA CHAPELLE - INVESTISSEMENTS COURANTS	1,700 M€
BASSIN VAUSSOUDIN	0,166 M€
TOTAL GENERAL	9,305 M€

Budget annexe Transport

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
CONVERSION BUS	8,460 M€
TRANSPORTS URBAINS - INVESTISSEMENTS COURANTS	7,085 M€
RENOVATION ET SECURISATION DES 22 STATIONS ANCIENNES TRAM A	0,170 M€
TRAVAUX RENOUVELLEMENT RAMES 301 LIGNE A	0,760 M€
MODERNISATION BILLETIQUE	0,840 M€
DEVELOPPEMENTS TCSP	0,180 M€
ADAPTATION LOCAUX ET DEPOTS (DECRET TERTIAIRE)	0,250 M€
PMIT - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,080 M€
TOTAL GENERAL	17,825 M€

Budget annexe CFA

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
CFA - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,290 M€
TOTAL GENERAL	0,290 M€

Budget annexe Crématorium

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
CREMATORIUM - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,322 M€
TOTAL GENERAL	0,322 M€

Budget annexe Pépinières

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
PEPINIERES ENTREPRISES- INVESTISSEMENTS COURANTS	0,293 M€
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,293 M€
LAB'O ORLEANS- INVESTISSEMENTS COURANTS	0,340 M€
TOTAL NUMERIQUE	0,340 M€
@GREEN LABO - INV COURANT	0,068 M€
TOTAL RECHERCHE-TECHNO-ENS SUPERIEUR	0,068 M€
TOTAL GENERAL	0,701 M€

Budget annexe Parking

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
RENOVATION SOL PARKING FLEURY	0,500 M€
PARKING FLEURY - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,100 M€
TOTAL GENERAL	0,600 M€

Budget annexe Marché de gros

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
PAVILLON PRODUCTEURS - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,006 M€
TOTAL GENERAL	0,006 M€

Budget annexe Eau

Intitulé AP	CP 2026 Proposé
EAU POTABLE- INVESTISSEMENTS COURANTS	7,959 M€
TOTAL GENERAL	7,959 M€